

Organe officiel de l'Union des Communes vaudoises  
et des associations d'employés communaux

N°54 | automne 2015

# *Point* **COMM UNE!**



Aventicum 2015  
**Journée des  
Communes  
Vaudoises**



# Pour la prévoyance de votre personnel

Depuis plus de 90 ans, la CIP assure les collaborateurs des communes, services et institutions d'utilité publique du canton de Vaud pour la prévoyance professionnelle.

Elle offre un plan de prévoyance attractif et une retraite à la carte.

Avec près de 16'800 assurés, une fortune de 2,4 milliards de francs et un parc immobilier abritant près de 1900 appartements, elle figure parmi les principales caisses de pensions publiques de Suisse romande.

**Contactez-nous: 021 348 21 11**  
**[www.cipvd.ch](http://www.cipvd.ch)**

Gérée par  Retraites  
Populaires

**cip** caisse  
intercommunale  
de pensions

## SOMMAIRE!

### **Point DE MIRE!** p. 4

Parascolaire: oui, les communes sont prêtes à assumer leur responsabilité!

### **Point COMMUNE!** p. 6

AG et Journée des Communes vaudoises à Avenches - 6 juin

### **Point SANTÉ!** p. 13

La Promotion de la santé au niveau communale

### **Point DE VUE!** p. 14

Les communes vaudoises et la Fédération vaudoise des entrepreneurs, partenaires

### **Point DE VUE!** p. 16

Fiscalité: les agriculteurs pris au piège

### **Point SANTÉ!** p. 18

45 années du Centre médical du Jorat

### **Point LOGEMENT!** p. 20

Mécanismes innovants pour du logement accessible

### **Point COMMUNE!** p. 22

La voix commune des villes suisses

### **Point RH!** p. 24

Plaidoyer pour l'apprentissage

### **Point JURIDIQUE!** p. 26

Art. 5 LAT

### **Point ASSOCIATIONS!**

#### **ACVBC**

70<sup>e</sup> AG à Rolle p. 28

#### **aVDaas**

AG à Echallens p. 30

#### **AVIATCO**

Compte rendu de l'AG p. 34

### **Point FORMATION!** p. 36

CEP, une nouvelle formation certifiante

### **Point CONCOURS!** p. 37

Jeu-concours 2015

Résultat N° 53

### **Point AGENDA!** p. 38

# EDITO! Brochure élections communales: une collaboration exemplaire

Les relations entre l'Etat et les communes ne sont pas un long fleuve tranquille. *Point CommUne!* s'est souvent ému du manque d'égard du Canton pour les compétences communales.



**Pierre-André Dupertuis**  
Président de l'Association  
vaudoise des secrétaires  
municipaux

La tendance est à la centralisation, phénomène particulièrement marqué en pays vaudois – dont le discours fédéraliste ne trouve guère de prolongement à l'interne – mais que l'on constate partout ailleurs en Suisse.

Occupant le même territoire, les communes et le Canton sont pourtant condamnés à s'entendre. Certains projets intéressants les communes sont développés par le canton qui en prend l'initiative et impose ses choix. Les communes sont informées, parfois consultées. Dans certains cas, cela se passe bien, à l'image du guichet virtuel mis en place par le canton et, à travers lui, le portail des communes.

Dans d'autres cas de figure, le poids et les ressources du canton en font un partenaire difficile pour les communes et peu attentif aux besoins du terrain et des usagers. A cet égard, l'automatisation des transferts d'information (ATI) est un autre exemple où l'on voit que le calendrier et les objectifs fixés par l'Etat entrent en collision avec la réalité vécue par les communes sur le terrain, notamment au niveau de leur Contrôle des habitants. A ce stade de l'avancée du projet, le service aux usagers n'y trouve pas son compte

alors que l'informatisation des données est sensée accélérer et faciliter l'échange d'informations. Bien sûr, on peut parler ici de défauts de jeunesse inhérents aux projets informatiques, mais les avertissements lancés par les spécialistes communaux n'ont pas été entendus.

Et puis, il y a des situations où la logique est inversée et où la collaboration va de soi. Les élections communales sont indéniablement l'affaire des communes, mais toutes les règles sont élaborées par l'Etat au travers de la loi sur l'exercice des droits politiques. A chaque élection, les communes rédigeaient (ou pas) des instructions à leurs électeurs. Bien sûr, on ne réinventait pas la roue tous les quatre ou cinq ans, pas plus qu'on ne travaillait seul dans son coin. Les échanges, en particulier, entre secrétaires municipaux, ont toujours été la règle et, cas échéant, on faisait valider les instructions via les préfets ou les services l'Etat.

Cette situation et l'exemple d'autres cantons ont conduit notre collègue Grégoire Halter, secrétaire municipal de la ville de Vevey, à suggérer et à déclencher une petite révolution, avec l'appui de ses homologues de la Conférence itinérante des secrétaires municipaux, la CISM, qui regroupe les villes vaudoises.

Tout d'abord, il s'agissait de convaincre les différents partenaires de la nécessité d'élaborer une brochure

#### **IMPRESSUM!**

##### **Administration et rédaction**

Secrétariat UCV ■ case postale 481 ■ 1009 Pully ■ Tél. 021 557 81 30 ■ Fax 021 557 81 31 ■ ucv@ucv.ch ■ www.ucv.ch

##### **Impression**

PCL Presses Centrales SA ■ Av. de Longemalle 9 ■ 1020 Renens 1 ■ Tél. 021 317 51 51 ■ Fax 021 320 59 50 ■ info@pcl.ch

##### **Régie des annonces**

IRL Plus SA ■ Ch. du Closel 5 ■ 1020 Renens ■ Tél. 021 525 48 73 ■ Fax 021 525 48 01 ■ publicite@irl.ch

##### **Conception graphique et mise en page**

idéesse ■ Steve Guenat ■ En Franey 8 ■ 1083 Mézières ■ Tél. 021 903 44 22 ■ sg@ideesse.ch ■ www.ideesse.ch

validée par le canton pour l'ensemble des communes vaudoises. Ensuite, il importait de réfléchir aux moyens de rendre cette littérature moins indigeste, afin de lutter contre la prolifération des votes nuls et l'abstention.

Pour ce faire, Grégoire Halter a sorti de sa manche un créateur de jeu de société, Sébastien Pauchon, veveysan lui aussi, qui a proposé d'aborder la problématique des instructions de vote comme l'on rédige des règles de jeu. L'objectif étant non seulement d'expliquer de manière simple et ludique comment participer au scrutin, mais également d'inciter chacun à y prendre part. Une approche très novatrice.

Le projet a pu compter sur l'appui du Service des communes qui a apporté son indispensable expertise juridique et celui de la CADEV qui doit assurer l'intendance et a proposé des solutions permettant la personnalisation des brochures pour chacune des 318 communes. Le tout a été soumis à l'UCV et l'ADCV et validé par elles.

Le résultat, qui a été soutenu et annoncé par Mme la conseillère d'Etat Béatrice Métraux dans un récent courrier, est une brochure unique, aussi attrayante que possible, validée par le Canton et personnalisée en fonction du système électoral de chaque commune et du nombre de sièges à repourvoir. Cerise sur le gâteau, l'ensemble des coûts liés à cette opération sera assumé par l'Etat.

L'élaboration d'une brochure unique permet l'élimination presque totale des risques d'erreurs, une diminution du travail de conception et de contrôle et la mise à disposition des électeurs d'instructions plus claires et accessibles. On espère un effet visible au soir des élections du 28 février.

Cette réussite a été rendue possible parce que les besoins ont été identifiés au plus près des usagers, en l'occurrence au niveau communal; parce les parties concernées avaient tout à gagner de la réussite d'un projet qui, une fois conçu, leur simplifie considérablement la vie; enfin parce que la plupart des intervenants se connaissent et ont établi une relation de confiance au fil du temps. ■

# Parascolaire: oui, les communes sont prêtes à assumer leur responsabilité!

**La double question de leur autonomie et de leurs compétences figure au cœur des préoccupations des communes vaudoises. A ce titre, l'UCV s'engage activement pour que les collectivités ne soient pas dépossédées de leurs différentes responsabilités et des moyens financiers de les assumer, conformément au programme de législation dont s'est doté son comité en 2011.**



**Brigitte Dind**  
Secrétaire générale  
de l'Union des Communes  
Vaudoises

C'est un fait: canton et communes ont vu leurs attributions respectives de plus en plus étroitement imbriquées. Or, que constate-t-on? Le cumul des charges financières liées à la législation pèse lourd dans les budgets communaux, sans réel pouvoir décisionnel en retour (le fameux principe EtaCom «qui paie, commande»). Les collectivités ne peuvent en revanche pas compter sur la réciprocité lorsque leur rôle est principal, ce qui suppose pourtant une collaboration aussi bien opérationnelle que financière. Dans ce contexte, l'Etat peine à sortir du schéma «geste-subvention» et à envisager une dynamique de partenariat qui implique une symétrie du mode de financement: si la contribution des communes est évolutive, celle du canton ne doit pas être calculée sur une base fixe de manière à tenir compte du développement de la tâche en question. Cela étant, il est admis que les communes participent dans une proportion plus élevée lorsqu'elles assument une compétence en première ligne.

Ce principe a été soutenu par l'UCV dans le cadre de la plateforme parascolaire visant l'application de l'art. 63 a Cst. VD.

Oui, les communes sont prêtes à assumer leur responsabilité en matière d'accueil parascolaire!

Non seulement parce que cette mission découle de la constitution, mais aussi parce qu'elle procède de la politique de proximité qui est l'apanage des collectivités locales. Celle-ci suppose d'être à l'écoute des besoins de leurs citoyens. La plupart des communes n'ont par conséquent pas attendu la traduction légale de cette disposition constitutionnelle pour mettre en place des structures d'accueil de jour. Au gré des constructions scolaires, elles ont prévu des locaux à cet effet. Les communes sont donc prêtes à aller de l'avant pour offrir un maximum de places aux familles.

Le développement de cette prestation publique a toutefois un coût élevé, chiffré à environ CHF 670 millions à l'horizon 2022.

Pour mémoire, les subventions de la Fondation pour l'accueil de jour (FAJE) représentent quelque 15% du coût total de l'accueil de jour, pré et parascolaire, et sont financées principalement par l'Etat, les employeurs privés et les communes. Par rapport aux coûts globaux de l'accueil de jour, l'Etat participe à hauteur de 7,7% et les employeurs privés 6,4%. Toutefois, l'accord avec ces derniers prévoit une augmentation de leur participation, calculée sur leur masse salariale. Elle passe de 0,08% actuellement à 0,16% en 2019. De leur côté, les parents contribuent à l'ensemble des coûts à raison de 38,5% en moyenne. Quant aux com-



munes, elles en supportent 43%, compte tenu du fait qu'elles accordent une aide aux familles qui ne peuvent assumer leur part et qu'elles mettent de surcroît à disposition les bâtiments et locaux nécessaires aux structures d'accueil.

Dans ce contexte, le projet du Conseil d'Etat relatif à la 3<sup>e</sup> réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III) soumis au Parlement cet automne, propose de doubler la subvention cantonale à la FAJE d'ici 2022 (de 30 à 60 millions). Le gouvernement considère qu'il est généreux. En réalité, ces 30 millions supplémentaires suffiront juste à maintenir le taux de subvention actuel de la FAJE. Cette mise en perspective démontre qu'il n'y a pas de réelle montée en puissance de l'Etat sur ce terrain. Or, si nous voulons remplir notre mission de service public et continuer de répondre à la nécessité de déployer les structures pour l'accueil de jour, pré et parascolaire, il est grand temps de mettre sous toit un vrai partenariat canton-communes, seul à même de garantir des réalisations concrètes, rapides qui soulagent les familles. L'enjeu est à la fois social et financier: les familles bénéficient des structures, les employeurs – canton et communes compris – de l'employabilité des parents, sans parler de l'intérêt fiscal de ces entités publiques.

De surcroît, l'Etat considère que sa contribution accrue à la FAJE compense l'impact fiscal négatif pour les communes de la mise en œuvre anticipée de RIE III en 2017 (2019 pour la Confédération). L'amalgame de ces deux politiques distinctes, par le biais de l'artifice des vases communicants, prêterite largement les communes.

Rappelons ici que l'article 63 Cst. VD. confère une responsabilité conjointe en matière pré et parascolaire. **Plus qu'une nécessité de partenariat, il s'agit dès lors d'une obligation faite aux deux partenaires de remplir leur mission.** Quant au libellé de l'article 63 a Cst. VD, il implique qu'en matière parascolaire les communes ont une responsabilité principale. De ces deux dispositions constitutionnelles découle la notion de responsabilité partagée.

Sous l'angle opérationnel, la compétence première des communes dans le domaine parascolaire a permis que les normes soient entre leurs mains par le biais d'une entité les représentant. Le canton les appliquera en procédant aux autorisations et à la surveillance. La volonté exprimée par les municipalités réunies lors du forum parascolaire organisé par l'UCV en septembre 2014 a ainsi été respectée. Pour obtenir ce nouveau pouvoir

décisionnel, nous avons accepté le principe d'une évaluation paritaire régulière et ponctuelle en cas de péril. Ainsi, dans ce domaine comme celui du préscolaire, la réalité démontre une collaboration instaurée conforme aux articles constitutionnels.

S'agissant du financement, il est essentiel de souligner que nous ne sommes pas dans une logique de subvention accordée, mais de partenariat au vu de la mission constitutionnelle conjointe. Or, avec une participation de l'ordre de 7,7% à l'ensemble des coûts de l'accueil de jour (10% à l'horizon 2022), l'Etat n'assume qu'une part minime de sa responsabilité et se cantonne ainsi à la logique du subside d'encouragement.

Qu'en est-il des prestations parascolaires? Elles s'échelonneront en fonction des degrés Harnos et de l'âge des écoliers. En substance: plus les élèves sont jeunes, plus ils sont entourés. S'agissant de la mise en œuvre, une période transitoire sera prévue pour permettre aux communes et à leurs réseaux une adaptation progressive.

Les éléments opérationnels et financiers étant interdépendants, il conviendra d'ancrer dans la loi (LAJE) une contribution cantonale évolutive, en proportion du développement de l'offre mise à disposition des familles par les communes.

Quelle mission publique pourrait être remplie sans véritable partenariat? Ni l'accueil de jour, pré et parascolaire compris, ni la facture sociale, ni les soins à domicile, ni les routes, ni la sécurité et tous les autres domaines pour lesquels les communes ont pris leur part, conscientes de la nécessiter d'œuvrer ensemble pour les citoyens vaudois. ■

**Sortimo**<sup>®</sup>

Equipements de véhicules  
[www.sortimo.ch](http://www.sortimo.ch)

**GERBER FRÈRES** sàrl  
Aménagements de véhicules utilitaires

En Budron B5 – 1052 Le Mont-sur-Lausanne – Tél. 021 653 51 52  
[gerberfreres@bluewin.ch](mailto:gerberfreres@bluewin.ch) – [www.gerber-freres.ch](http://www.gerber-freres.ch)



# AG et Journée des Communes Vaudoises à Avenches le 6 juin

*Aventicum cité romaine, ton âme repose sous ma terre, Aventicum en capitale, Avé Aventicum.*



**Nathalie Greiner-Meylan**  
Rédaction *Point CommUne!*  
Secrétariat général de l'UCV

Avé Communes Vaudoises et bienvenue à Avenches!

Enclave vaudoise en terre fribourgeoise, ancienne capitale de l'Helvétie romaine, Avenches nous accueillait en cette année 2015 à l'occasion des festivités de ses 2'000 ans! Nul doute que les autorités avenchoises, sous la gouvernance de son César en la personne du syndic des lieux Daniel Trolliet, avaient invoqué Dionysos et Phoebus,

(dieux du vin, de l'ivresse et des fêtes, ainsi que du chant, de la musique, de la poésie, de la lumière et du soleil) pour que cette 106<sup>e</sup> journée des communes vaudoises se déroule sous les meilleurs auspices.

Après un accueil et un petit déjeuner à l'Institut équestre national, les quelque 321 délégués représentant 248 communes étaient attendus au haras national aménagé tout spécialement leur pour permettre d'assister à l'assemblée générale, pendant que les accompagnants se rendaient aux différentes activités spécialement organisées à leur intention.

En préambule, Madame Claudine Wyssa, présidente de l'UCV, ne manque pas de relever que la célébration de ce bimillénaire nous permet d'être ainsi tous réunis, bien que dans les faits il est établi que la «coquette Aventicum» soit bien plus âgée! Nos hôtes du jour sont chaleureusement remerciés, ainsi que leur comité d'organisation qui a œuvré avec assurance et professionnalisme à l'organisation complexe de cette journée.

L'ordre du jour est approuvé sans modification et la présidente revient bien évidemment sur les thèmes qui préoccupent notre association depuis le début de la législature... on prend les mêmes et



on recommence! Les voici: la 3<sup>e</sup> réforme de la fiscalité des entreprises, dont l'enjeu principal de nos négociations est d'obtenir une part équitable de la compensation fédérale que recevra le canton; l'accueil parascolaire et préscolaire où à notre sens, il est essentiel de lier des prestations de bases dont les communes devront s'acquitter à une augmentation en proportion de la contribution financière de l'Etat; les constructions scolaires pour lesquelles nous sommes toujours et encore demandeurs de nouvelles discussions avec l'Etat; le fonctionnement des associations de communes qui a récemment soulevé de grandes inquiétudes s'agissant de régler des problématiques liées aux bâtiments scolaires justement et enfin la péréquation intercommunale qui sera notre prochaine préoccupation que nous aborderons dans le cadre d'une plateforme canton-commune.

***La présidente insiste encore sur le fait que l'UCV entend accentuer son engagement en faveur des communes, de toutes les communes sans distinction!***

La présidente insiste encore sur le fait que l'UCV entend accentuer son engagement en faveur des communes, de toutes les communes sans distinction! Sensible à la richesse créée par leur diversité, nous avons à cœur de les rassembler tout en défendant leurs particularités. C'est notre mission, nous sommes la voix des communes vaudoises et nous les remercions de la confiance qu'elles nous témoignent!

Vous pourrez retrouver in extenso les sujets évoqués plus haut dans la plaquette 2015, ainsi que le procès-verbal qui se trouve sur notre site internet [www.ucv.ch](http://www.ucv.ch). ■

**Page de gauche:**

Vue aérienne du Château et des Arènes d'Avenches, l'accueil lors du petit déjeuner à l'IENA, suivi par l'apéritif en fin de matinée.

**Page de droite:**

En parallèle à l'assemblée générale, d'autres activités étaient proposées telle que la visite du Haras national. Et une photo de la cantine lors de quelquel 1'500 invités et participants.



# Temps forts et phrases du jour

### **Claudine Wyssa, Présidente de l'UCV, Syndique de Bussigny, Députée**

«Faut-il supprimer les communes?

Oui, franchement, quelle peut bien être l'utilité de ces irréductibles ronchonneses? Peu enclines à appliquer certaines législations qui froissent leur autonomie communale. Toujours partantes pour résister à leur canton ou à la Confédération, voire même aux deux, tant qu'à faire!»

«Pour ceux que les communes gênent, le rêve serait un canton composé d'une seule commune qui fusionne avec l'Etat.»

«Eh bien, Mesdames et Messieurs, vous me permettrez ce raccourci un peu téméraire: les communes sont l'un de ces indispensables grains de sable! Leur diversité est riche de créativité, de solutions potentiellement intéressantes. Connectées à leurs citoyens, elles sont une source de réflexion inépuisable et fondent une véritable démocratie de proximité.»

«La démocratie de proximité force à la modestie. Elle nous rappelle opportunément que nous sommes au service des citoyens.»

«L'UCV fait le pari de croire que les communes ne sont pas un machin démodé. La preuve par... Aventicum qui a obtenu de l'empereur Vespasien le statut de colonie, signe d'autonomie et... de faveur impériale. On constate donc que la défense des intérêts des communes ne date pas d'aujourd'hui et que ce souci d'autonomie est toujours d'actualité. L'enjeu est de taille, puisqu'il faut nager à contre-courant de la tendance centripète dominante, mais il en vaut la peine puisque les communes sont le terreau de la démocratie.»

### **Daniel Trolliet, Syndic d'Avenches**

«Mon discours sera un peu particulier aujourd'hui car il ne consistera pas en un panégyrique de notre commune ou

en un quelconque souhait de bienvenue. Je profite de cette tribune pour une mise au point et surtout vous annoncer un événement sensationnel et qui va ébranler le Canton!

Avenches va quitter le Canton de Vaud à la suite de cette journée et proclamer la république d'Aventicum!

Nous établirons une démocratie dont l'exécutif sera dirigé par un nombre impair inférieur à trois. Pour éviter tous les soucis rencontrés par les exécutifs avec leurs conseils, nous établirons un sénat avec voix uniquement consultative et nous interdirons les interpellations, motions et autres postulats. Nous légiférerons selon le code du bon sens et la loi des séries, partant du principe qu'il faut voir loin et commander court.

Nous avons déjà décidé de prendre les mesures suivantes:

- introduction du sesterce comme monnaie nationale pour laquelle nous défendrons corps et âme un cours plancher de 1 sesterce pour 1 franc suisse.
- renvoi des habitants au bénéfice du social dans un chef-lieu de district voisin.
- ouverture d'un casino flottant géré par les pirates d'Ouchy dans nos eaux territoriales.
- demande d'indemnisation de 100 millions de sestercs auprès du tribunal de la Haye pour l'utilisation abusive du nom de l'Avenchois Saint-Maire par le gouvernement vaudois pour son château cantonal.
- établissement d'un péage routier sur la A1 avec achat d'une vignette à cent sestercs sans droit de référendum.
- loi progressiste sur les auberges et débits de boissons avec interdiction de servir et vendre de l'eau, du thé ou autres boissons médicamenteuses entre 18.00 et 08.00 le matin.
- nouveau règlement scolaire réintroduisant la fessée... pour les enseignants
- ouverture de négociations bilatérales pour la libre circulation des personnes

avec le Bhoutan, les îles Fidji et Appenzell Rhodes intérieures.

- Port de la jupe obligatoire pour les messieurs et du pantalon pour les dames.
- Remplacement de la culture du tabac par celle du chanvre et proclamation du 1<sup>er</sup> juin comme fête nationale.

Un certain nombre de politiciens vaudois, ils se reconnaîtront sans doute, ont d'ores et déjà accepté de nous rejoindre à titre gracieux comme conseillers extraordinaires:

- un PLR pour rendre nos contribuables heureux.
- une UDC pour la cause féminine et les relations avec l'étranger.
- une Vert Lib pour poser des éoliennes au bois de châtel.
- un PDC pour animer le club des aînés.
- un popiste comme avocat des causes perdues.
- un socialiste pour notre production de caviar.
- un Vaud Libre pour interdire d'interdire.

Et un gentil écolo qui nous protégera depuis là-haut où il a rejoint le Petit Prince... Jean-Marc je t'avais promis une place dans mon discours. Ce n'est pas le texte d'origine ou souhaité mais je sais que tu ne m'en voudras pas, salut l'artiste.

Le comité d'une association de communes s'est également proposé pour nous assister au niveau publicité photographique.

Merci à toutes et à tous!

Rassurez-vous, nous établirons bien entendu des relations amicales et sereines avec notre ancienne puissance tutélaire. Nous espérons que le gouvernement vaudois se montrera beau joueur et acceptera d'établir des liens diplomatiques dans un climat serein et ouvert. A cet effet, nous avons décidé de nommer un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en la personne de Monsieur Daniel Ruch. Ce dernier vous contactera prochainement pour les premières négociations bilatérales dans





le cadre de notre ambassade, sise dans un caveau réputé de Grandvaux... ce qui suscitera pour le déplacement des conseillers d'Etat moins de discussions qu'un voyage à Sochi! Prière de ne pas déléguer d'abstinent, de végétarien, de végétalien ou de sculpteur de nuages.

Profitez bien de ce dernier séjour en terre vaudoise et à bientôt dans la république d'Aventicum! N'oubliez surtout pas de vous munir d'un passeport et d'un visa à retirer au bureau de poste-pharmacie de Paudex, d'un carton de bouteilles pour le gouvernement, de changer des sous pour ceux qui les auraient pas déjà planqués chez nous et surtout d'une sacrée dose de bonne humeur.

Tout ceci au nom de la sacro-sainte liberté d'expression et je ne suis pas un charlot, vive la république d'Aventicum et vive le Canton de Vaud!

### **Pierre-Yves Maillard, Président du Conseil d'Etat**

«Avenches, il y a quelque 2000 ans, capitale de l'Helvétie romaine, comptait plus de 20'000 habitants contre env. 4000 aujourd'hui. On y trouvait 73 tours de garde, dont une seule est encore visible, un mur d'enceinte de 5,5km, 8 temples, un grand théâtre, ainsi qu'un amphithéâtre. Ce dernier compte parmi les plus grands de Suisse avec 16'000 places – autant que le Stade de la Pontaise les jours de grand succès!

Dans ces conditions, on comprend bien que les autorités d'Avenches aient décidé de revenir au mode d'organisa-

tion de cette époque. On se demande d'ailleurs pourquoi il a fallu près de 2000 ans pour que le Syndic d'Avenches réalise que l'organisation de l'époque était préférable à celles qui lui ont succédé!

Nous apprenons donc avec intérêt la décision des autorités d'Avenches de revenir à l'Empire, mais nous ferons tout de même une petite mise en garde au futur empereur en citant Marc-Aurèle qui disait ceci: «*Prends garde à ne point te Césariser, à ne pas te teindre de cette couleur, car c'est ce qui arrive. Conserve-toi donc simple, pur, bon, digne, naturel, ami de la justice, pieux, bienveillant, tendre, résolu dans la pratique de tes devoirs. Lutte pour demeurer tel que la philosophie a voulu te former. Révère les Dieux, viens-en aide aux hommes. La vie est courte. L'unique fruit de l'existence sur terre est une sainte disposition et des actions utiles à la communauté.*» (Marc Aurèle, Pensées pour moi-même).

S'adressant à Monsieur Troliet, Syndic d'Avenches: «Monsieur le futur empereur, nous vous invitons à vous inspirer de Marc-Aurèle et de veiller à ne pas trop vous Césariser. Et rappelons tout de même que le mode de gouvernance que vous proposez – un nombre impair inférieur à 3 – vient de faire l'objet d'une expérience pilote dans le district de Morges avec un succès relatif!»

«Madame la Présidente a posé la question de savoir si les communes étaient encore utiles... Nous souhaitons évidemment des communes fortes, riches, innovantes et dynamiques! C'est

tout ce que nous souhaitons... Mais ce n'est pas simple de concilier indépendance, autonomie et la responsabilité, notamment s'agissant des solutions de financement. Il est clair que plus ces financements se cantonnalisent, plus les marges d'autonomie se réduisent. C'est une tendance lourde à laquelle nous devons toujours être attentifs et nous ne souhaitons pas une cantonalisation de tout, mais véritablement que cette démocratie de proximité soit vivante, car comme l'a dit la Présidente, on commence par affaiblir les communes, puis les cantons, mais à la fin c'est le citoyen qu'on affaiblit car après tout, on pourrait se dire que ce dernier gêneur qu'est le citoyen, il faut également le museler... c'est bien pour cela que cette proximité que représentent les communes nous y sommes très attachés.»

### **Candidature AG 2017, communes de Treykovagnes et Chamblon**

Messieurs Stéphane Baudaz et Max Holzer, respectivement Syndics de Treykovagnes et Chamblon

(Max Holzer):  
Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les représentants des autorités communales,  
Mesdames, Messieurs les représentants des autorités cantonales,  
Mesdames et Messieurs les invités,  
Non, nous n'avons pas de ruines romaines,  
Non, nous n'avons pas de cigognes, ni de chevaux,  
Non, nous n'avons pas de promenades au bord du lac,  
Non, nous n'avons pas de vignobles spectaculaires,  
Non, nous n'avons pas de grandes industries,  
Non, ...

Mais qu'est-ce qu'on a au juste???

(Stéphane Baudaz):

Eh ben eh ben  
On a un courage énorme,  
On a une volonté sans égal,  
On a de la bonne humeur à revendre,  
On a encore des forces vives motivées,  
On vit dans un cadre rural et verdoyant,  
On est du nord (vaudois) et chez nous on pleure 2 fois... non là on rigole!

Bref, comme tous les vaudois on peut vous assurer qu'y en point comme nous!

Grâce à tout ça les communes de Chamblon et de Treycovagnes ont décidé de vous proposer leur candidature à l'organisation de la journée des communes vaudoises UCV 2017 et nous, on vous remercie d'ores et déjà de votre confiance! Rendez-vous donc le 10 juin 2017!

### **Laurent Flutsch, Directeur du Musée romain de Lausanne-Vidy**

«...A cette époque-là, Avenches est déjà une ville importante, déjà la capitale de toute l'Helvétie. Ce qui d'ailleurs justifierait aujourd'hui un musée un peu moins exigu et malcommode.»

«Et aujourd'hui, où en est l'identité vaudoise? C'est la question qu'on se pose au Musée romain de Lausanne-Vidy, au gré d'une exposition temporaire baptisée Y en a point comme nous (à voir jusqu'au 16 février 2016).»

«...Cela dit, il faut être un peu toyet pour s'embrier dans un projet d'exposi-

tion sur la «vaudoisitude» aujourd'hui. D'abord, la démarche rebouille une tapée de notions souvent mal abocées: «peuple», «identité collective», «culture», «mentalité», «appartenance» et tout le chenit. Ensuite, elle ringue des clichés largement désuets, entre papet et carnotzet, qui réduisent le Vaudois à une éternelle caricature paysanne: un polichinelle dans le terroir. Enfin, un portrait collectif n'est que l'aguillage de perceptions, de ressentis, de références et de critères individuels, donc joliment variables et quelquefois divergents. Appondues, ces difficultés risquent bien d'engendrer la coffia et de mettre l'entreprise dans la gonfle.»

«...Il fallait d'abord examiner un peu ce portrait du Vaudois type, fondé sur une philosophie complexe qui conjugue fatalisme (qui ne peut ne peut), insouciance (ça veut déjà bien jouer), épicurisme retenu (on a eu été plus mal), emphase dans l'adversité (une soif épouvantable), prudence dans le bonheur (on veut le repayer),

refus de la hâte (on arrivera ensemble à Nouvel An), pragmatisme, bonhomie, obstination, rejet viscéral du conflit et de la vanité... Le tout sans crainte des paradoxes. Hérité de plusieurs chantres, ce sympathique portrait est-il authentique? Oui et non, bien au contraire.

... Et comme que comme, loin des savantes analyses, la «vaudoisitude» se décline en intuitions et en sensibilité. Elle s'imbibe de tendresse, de plaisir, d'ironie. Tout l'enjeu consiste donc à l'embrasser, à l'apprécier, à s'en amuser.

«Vaudois, un nouveau jour se lève», clame l'hymne cantonal. Très juste. Pour peu qu'on ne la fige pas en nostalgie ringarde, la «pâte vaudoise» est à la fois assez bonne, assez résistante et assez souple pour accueillir l'avenir. C'est le propos de l'exposition, qui brosse le portrait d'une culture locale confrontée au monde moderne, et tout le chenit.

Venez seulement!

Mmes Annie Oguey et Claudine Wyssa, respectivement Vice-présidente et Présidente de l'UCV.



[www.apgsga.ch](http://www.apgsga.ch)

154'621  
surfaces publicitaires

560  
collaborateurs

1  
marque

APGISGA est l'entreprise leader de la publicité extérieure en Suisse, spécialisée dans les offres d'affiches digitales et analogiques à des endroits hautement fréquentés.

Bienvenue chez APGISGA.

**APGISGA**  
Out of Home Media

**ELO**  
Digital Office

# Allégez vos tâches

Solution GED préconfigurée  
pour les communes

Un partenaire solide à vos côtés

**PROTOCOL**  
INFORMATIQUE

1004 Lausanne  
Tél. 021 623 77 77  
info@protocol.ch  
[www.protocol.ch](http://www.protocol.ch)

- Accès mobile PC / MAC iOS et Android
- Reprise de votre plan de classement
- Processus de validation / information
- Mise en place rapide et simplifiée

Gestion documentaire · Archivage · Processus · [www.elo.ch](http://www.elo.ch)

K01H Benne basculante sur 3 côtés

**DFSK**

## Polyvalent compact pour exigences élevées

CHF 19'950.-\*  
CHF 25'050.-\* 4x4

**DFSK**   
SWISS FINISH

**Véhicules utilitaires intelligents  
pour une utilisation flexible**

Petit, manœuvrable, économe et à prix abordable.  
Avec Swiss Finish pour répondre aux plus hautes  
exigences de qualité.



Châssis-cabine



Pont d'usine



Pont entièrement  
en aluminium

\* Prix hors 8% TVA, prix conseillé sans engagement. Modèle représenté: K01H Benne basculante sur 3 côtés, moteur essence 1,3 litre.

[WWW.DOCAR.CH](http://WWW.DOCAR.CH)



Votre spécialiste  
depuis 1924.

**Emil Frey SA, Crissier**  
une relation à vie !



# La promotion de la santé au niveau communal

Aujourd'hui tout le monde parle de l'importance de la qualité de vie notamment pour le bien-être et la santé des citoyens mais qui sait ce que cela signifie précisément et comment les communes peuvent-elles à leur échelle y contribuer?



**Caroline Jacot-Descombes**  
idheap (UNIL)

La Rencontre de politique locale 2015 organisée par la chaire de politique locale de l'IDHEAP dirigée par la professeur K. Horber-Papazian et les associations faitières des communes romandes a consacré une journée de réflexion et de débat à ce sujet. De cette journée, il est possible de retenir un bon nombre de concepts, outils et bonnes pratiques en Suisse romande présentés ci-dessous.

La qualité de vie se définit comme l'état de bien-être de la population. Celui-ci est déterminé par des facteurs individuels tels que la santé physique et mentale ainsi que des facteurs contextuels, comme par exemple la qualité de l'environnement physique et social. En mettant en oeuvre ces politiques publiques, les communes agissent souvent

## Plus d'information:

### Les outils à disposition des communes

- le réseau Ville-Santé de l'OMS permet à toute commune de se mettre en réseau avec d'autres collectivités locales et développer une politique de promotion de santé exemplaire <http://www.villesante.ch/>
- le programme «communes en santé» de Radix <http://www.radix.ch/Communes-en-sante>
- le label «communes en santé» (VS et JU) <http://www.labelcommunesante.ch/>
- l'offre de «urban training» pour les communes <http://www.urban-training.ch>

### Des bonnes pratiques en Suisse romande

- la Chaux-de-Fonds, Ville-santé <http://www.chaux-de-fonds.ch/sante-securite/sante/ville-sante>
- Les lauréats du Prix «ville en santé» 2013 et 2015: Yverdon-les-Bains, Prilly et Genève: <http://www.radix.ch/Communes-en-sante/Le-Prix-Commune-en-sante/Prix-2015/Laureats/PUUEk/>

sans le savoir sur le cadre de vie de leurs habitants et par là sur leur santé.

Une politique publique en matière de promotion de la santé explicite les actions positives sur le cadre de vie et permet de développer un programme d'actions cohérent (selon la Charte d'Ottawa de l'OMS - 1986). Les mesures d'intervention visent à renforcer l'état de santé des habitants avant que ceux-ci ne tombent malades, et interviennent en complément des ressources importantes investies dans le système de santé par les cantons et la Confédération pour la prise en charge des personnes en mauvaise santé.

Les actions menées par les communes dans la promotion de la santé concernent pratiquement toutes les politiques publiques. Quelques illustrations:

- Aménagement d'une zone de détente et de sport dans un quartier d'habitation
- Proposition d'un menu de type «fourchette verte» dans les cantines scolaires
- Organisation d'une fête permettant de renforcer le lien social dans un quartier
- Soutien d'une maison de santé de proximité
- Mise en place de cheminements piéton et vélo sécurisés

Beaucoup de ces mesures sont déjà mises en oeuvre au niveau communal sans que des liens explicites ne soient réalisés avec la promotion de la santé. Il est apparu tout au long des interventions et débats de la journée à quel point ce lien est important pour renforcer la cohérence et le sens de l'action communale, le rendre visible et le valoriser auprès de la population.

A travers ces différentes mesures, la politique communale trouve tout son sens: elle propose un endroit où il fait bon vivre en mettant à contribution ses

habitants et les associations et sociétés locales. Elle réalise pleinement une politique de participation et de proximité comme l'illustre parfaitement la politique menée à Prilly, lauréate 2015 du prix Radix «Ville en santé»:

«Dans une approche globale de la santé qui vise avant tout la cohésion sociale, les autorités de Prilly engagent des projets de prévention auprès de divers publics par l'intermédiaire des associations et institutions locales. Soutien financier, confiance et lien direct caractérisent la ligne de travail de la Municipalité. A Prilly, la marge de manoeuvre laissée aux habitants et aux institutions locales semble faire la différence: les personnes s'impliquent! A travers Coups d'pouce, les jeunes de 14 à 18 ans rendent des services aux autres générations contre une somme modique. A l'école, deux projets d'intégration ont été développés. La conseillère école-famille soutient les élèves de l'école primaire et secondaire et les parents et le projet ViaEscola a pour objectif de faciliter l'entrée à l'école des élèves allophones.

La Ville de Prilly s'est dotée d'une Commission d'intégration Suisses-Immigrés, qui vise l'intégration au travers d'une meilleure connaissance des us et coutumes du pays d'accueil, et qui propose divers cours de français.

Trois actions «quartier solidaire» menées conjointement avec Pro Senectute ont été mises en place, dès 2007. L'émulation créée entre ces projets génère des liens et une dynamique dans la commune: les aînés deviennent porteurs des besoins de la collectivité.

Finalement, la Ville offre une aide sociale communale sous la forme de diverses aides financières.» (Mme Bourquin Büchi, municipale à Prilly). ■

# Les communes vaudoises et la Fédération vaudoise des entrepreneurs, partenaires

La Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE), en quelques mots.



**Georges Zünd**  
Directeur de la Fédération  
vaudoise des entrepreneurs

La Fédération vaudoise des entrepreneurs est la plus importante association patronale de la construction dans le canton de Vaud. Notre organisation professionnelle représente et coordonne ainsi les activités communes des divers métiers du bâtiment.



Le site de Tolochenaz, siège de la fédération.  
Crédit: ROMEU-FVE

Sur le site de Tolochenaz, nous fournissons des services à nos membres et affiliés tels que:

- un service de gestion des salaires, de conseil juridique et de politique patronale;
- une caisse AVS – une caisse de compensation interprofessionnelle;
- une institution de prévoyance autonome;
- une Ecole de la construction qui gère les cours interentreprises et les cours de formation continue;

La Fédération vaudoise des entrepreneurs est une particularité helvétique: elle négocie avec les syndicats les conventions collectives de travail dans le secteur principal de la construction (gros œuvre et génie civil), le second œuvre et la construction métallique. Elle représente 2700 entreprises, soit quelque 22'000 employés, pour un volume total de salaires de 1,3 milliard de francs (chiffres pour 2014).

Egalement unique en Suisse, l'Ecole de la construction regroupe toutes les professions du bâtiment. Chaque année, quelque 2000 apprentis viennent s'y former, ainsi que 2000 professionnels en développement professionnel (formation continue, brevets et maîtrises).

Parmi les buts suivis de la Fédération vaudoise des entrepreneurs, en tant qu'association patronale, il y a entre autres:

- la volonté de collaborer avec les pouvoirs publics, afin de créer des conditions-cadres pour l'exercice correct de nos professions et d'assurer une concurrence loyale;
- de lutter contre le travail au noir;
- de lutter contre les faillites multiples;
- d'être un partenaire reconnu des autres associations professionnelles (SIA, UPIAV, CVCI, FPV, CVI).

## Une raison d'être partenaires.

Actuellement, beaucoup de constructions publiques de bâtiments ou d'infrastructures sont en projet, et il y a lieu de créer des synergies efficaces pour tous, tout en respectant les lois et les règlements.

Pour y arriver nous suggérons plusieurs pistes:

- lors de l'appel d'offres ou lors de la mise en soumission être accompagnés par des mandataires reconnus. **Ne pas omettre les références aux articles de peines conventionnelles proposés par la réglementation des marchés publics article 6 RLMP-VD**, au cas où les entreprises ne respectent pas les conventions collectives, les salaires minimaux, etc.
- Lors de la rentrée des soumissions, **vérifier au registre du commerce cantonal [www.vd.ch](http://www.vd.ch)** si les personnes

qui y sont inscrites ne sont pas sujettes aux faillites multiples.

- attribuer les marchés à des entreprises qui honorent leurs paiements de charges sociales. A ce titre ne pas hésiter de **demander aux entreprises de vous livrer les attestations originales du paiement des charges sociales avant la décision d'adjudication. Ces attestations sont limitées dans le temps et lorsqu'on les photocopie le logo devient illisible.** Puis, par exemple, les redemander au début de la période d'intervention de l'entreprise sur le chantier ou au milieu de celle-ci si l'attestation initiale est périmée.
- de solliciter les entreprises qui ne sont pas en litiges avec des commissions paritaires professionnelles. Les commissions paritaires ont pour but de sanctionner toutes les irrégularités que les entreprises pourraient commettre en ne respectant pas les conventions collectives sur les chantiers. Cela vaut pour le gros œuvre, le second-œuvre et la construction métallique. **La commission paritaire délivre également une attestation dont le logo sur la photocopie devient illisible. Donc, veuillez toujours à solliciter des documents originaux.**

Pour répondre et conseiller de manière neutre les collectivités publiques sur les aspects des marchés publics de l'embryon du projet à sa mise en réalisation, nous avons créé un nouveau service, Conseil et Assistance Technique, CAT. Ce service sera pleinement opérationnel au début de l'année 2016. Nous souhaitons nous inscrire dans un partenariat à long terme sur des projets qui vont marquer le futur de nos communes.

Pour faire respecter les conventions collectives sur les chantiers, nous



collaborons avec un organe de contrôle quadripartite, dont les partenaires sont le canton, les syndicats, la SUVA et la FVE. Cette entité dispose d'inspecteurs de chantiers. Ces derniers ont pour mission de contrôler la bonne application des conventions collectives, la sécurité, le travail au noir, le travail en dehors des heures prévues et ainsi de suite. Donc, en qualité d'autorité vous pouvez faire appel, en tout temps, au contrôle des chantiers pour annoncer des anomalies ou lorsque vous avez des doutes au sujet de certaines constructions dans vos communes.

Le dernier point dans la lutte contre le travail au noir est la mise à disposition d'une carte professionnelle pour les métiers du bâtiment. Cette carte aura comme objectif, d'indiquer que le collaborateur est annoncé à une caisse de compensation et cela au travers de l'association professionnelle. Les responsables communaux pourront être impliqués dans le processus de contrôle afin de vérifier, en plus du responsable de chantier, que tous les employés sur le chantier sont bel et bien annoncés. L'ensemble des employés dans la construction vaudoise devrait être équipés de la carte professionnelle d'ici avril 2016. Cette carte est évolutive et l'on y travaille.

Dans l'idéal, il conviendrait également de coordonner le démarrage des grands travaux au niveau communal, régional et cantonal afin d'éviter de retrouver tous les objets en même temps sur le marché.

Il faut juste se rappeler que dans la construction, nous en avons pour notre argent, et que les collectivités publiques sont trop pauvres pour payer bon marché.

Les entreprises membres de la Fédération vaudoise des entrepreneurs s'engagent à respecter les conventions collectives et le paiement des charges sociales et elles font également partie du tissu économique et associatif local. ■

#### **A votre service**

Le central de la FVE: 021 802 88 88

Le contrôle cantonal

des chantiers 24H/24: 021 802 88 30

Numéro de téléphone des commissions

paritaires professionnelles: 021 802 88 98



Certaines entreprises membres de la Fédération vaudoise des entrepreneurs travaillent actuellement sur le chantier du futur Parlement vaudois. Crédit: JUTZI-FVE

L'association patronale représente les métiers du gros œuvre, du second œuvre et de la construction métallique. Crédit: Fotolia-FVE

# Fiscalité: Les agriculteurs pris au piège

Le 2 décembre 2011, le Tribunal fédéral a rendu un arrêt qui a plongé le monde agricole dans le plus grand désarroi.



**Alexandre Berthoud**  
Député PLR  
Expert en économie bancaire  
diplômé



**Marc-Olivier Vullioud**  
Fiduciaire OC - Olympe Conseils  
Expert en fiscalité

Dès lors, tous les transferts d'immeubles agricoles, viticoles et sylvicoles sont taxés à plus de 50% contre 7% auparavant. Les opérations non encore taxées étant soumises au même régime par effet rétroactif. Pire, cela s'applique non seulement en cas de vente, mais aussi en cas de donation, de succession ou

de cessation d'activité, habitation de l'exploitant comprise.

Avec la taxe sur les plus-values introduite par la LAT, le prélèvement pourrait atteindre près de 70%. Confiscatoire!

Cet arrêt a brutalement et radicalement modifié la pratique administrative engendrant ainsi une insécurité juridique pour les contribuables et une inégalité de traitement flagrante.

Face à l'immense indignation que cela a provoqué dans nos campagnes, une motion a été déposée au Parlement fédéral en 2012 demandant le retour à la pratique appliquée jusqu'ici. Le Grand Conseil vaudois a également très

vite réagi, notamment au travers des interventions répétées du Député PLR Alexandre Berthoud.

Après l'acceptation de cette motion par le Conseil national, le Conseil des Etats l'a acceptée à son tour en décembre dernier à une très forte majorité. Les auteurs de cet article ont adressé un texte à l'ensemble des Conseillers aux Etats en les informant des revers néfastes de l'arrêt du Tribunal fédéral.

Suite à une interpellation du Conseiller national PLR Olivier Feller, et sous la pression de plusieurs parlementaires, le Conseil fédéral a lancé le 5 juin dernier la procédure de consultation.

**CAMANDONA**  
LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

[www.camandona.ch](http://www.camandona.ch) - [info@camandona.ch](mailto:info@camandona.ch)

<b>1023 CRISSIER - Rue de Cossonay 30 - Case postale 171</b>	<b>Tél. 021 632 89 00</b>	<b>Fax 021 632 89 01</b>
Succursales + centres de production: <b>Lausanne - Renens - Gland</b>	Tél. 021 632 89 00	Fax 021 632 89 01
<b>Dailiens</b>	Tél. 021 861 84 00	Fax 021 861 84 01
<b>St-Triphon - Collombey</b>	Tél. 024 499 05 00	Fax 024 499 05 01



De belles victoires d'étapes ont été réalisées, mais il reste encore un long chemin jusqu'au retour à la normale.

D'autant plus que la modification de loi doit absolument être accompagnée d'un effet rétroactif, de nombreux agriculteurs ayant fait tout juste et se retrouvent brusquement taxés comme s'ils avaient fait tout faux.

Durant les débats parlementaires, la question de la rétroactivité a été largement soulevée et soutenue, ceci afin de ne pas créer un trou fiscal, de respecter l'égalité de traitement prévue dans la Constitution et d'éviter une iniquité crasse. Rappelons que la rétroactivité a déjà été introduite dans la loi par le passé dans d'autres cas.

De très nombreux projets sont aujourd'hui suspendus. Le retour à une situation équitable permettra de retrouver l'objectif fixé par le droit foncier rural, soit de permettre la restructuration et le développement de nos exploitations agricoles. Nous avons répondu à la consultation et interviendront durant ces prochaines sessions parlementaire afin de faire adopter le nouveau texte de loi et d'introduire une clause de rétroactivité, notamment au travers d'amendements. ■

#### Fiscalité agricole

### Un arrêt du tribunal fédéral rend l'imposition des immeubles agricoles inéquitable.



Jusqu'en novembre 2011 et selon la législation fédérale le gain réalisé lors de l'aliénation d'un immeuble agricole ou sylvicole ou lors du transfert d'un tel immeuble de la fortune commerciale à la fortune privée n'était soumis à l'impôt que jusqu'à concurrence des dépenses d'investissement, le solde étant soumis à l'impôt sur les gains immobiliers. (7% si vous êtes propriétaire depuis plus de 24 ans)

Or le tribunal fédéral a rendu un arrêt de principe le 2 décembre 2011 pour une imposition de l'entier de la plus-value considérée comme revenu. Concrètement l'imposition passe de 7% à 50% avec les cotisations AVS.

Le Parlement a repris les rênes de ce dossier en adoptant la motion Léo Müller qui demande le retour à l'ancienne pratique fiscale. Le 5 juin dernier, le Conseil Fédéral a donné suite à cette motion en mettant en consultation jusqu'au 25 septembre une modification de la loi sur l'impôt fédéral direct (LIFD) et de la loi sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes. (LHID)

La nouvelle teneur de la LIFD et de la LHID va entraîner dès son entrée en vigueur, un retour à la pratique fiscale antérieure à décembre 2011. Mais elle ne prévoit aucun effet rétroactif, c'est-à-dire que l'on abandonne à leur triste sort celles et ceux qui ont été pris à revers par la jurisprudence du TF et qui resteraient au fond du trou fiscal provoqué par le temps qui aura été nécessaire pour que la motion Müller déposée au printemps 2012 soit concrétisée.

Le Conseil Fédéral dans son rapport explicatif, ce qui est surprenant, dit tout le mal qu'il pense d'un retour à l'ancienne pratique fiscale et passe complètement sous silence les effets inéquitables de l'arrêt du TF du 2 décembre 2011. C'est faire fi du bon fonctionnement de nos institutions démocratiques et de l'équité fiscale.

L'inégalité la plus grave est celle introduite par le TF entre les exploitants des terrains agricoles qui sont taxés à quelque 50% et les propriétaires non exploitants qui sont soumis à l'impôt sur les gains immobiliers, soit 7% par exemple dans le canton de Vaud.

Comme vous le constatez une partie du chemin est fait pour le retour à la pratique fiscale antérieure, mais l'équité doit aussi être rétablie pour celles et ceux qui contre leur volonté se trouvent pris dans la période transitoire et seraient spoliés fiscalement.

A la session de septembre je vais déposer une motion demandant le rétablissement de la justice fiscale également pour la période transitoire.

Jean-Pierre Grin, Conseiller National



**Aitv SA** **Au service de votre environnement**  
TOUS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIENE PUBLIQUE

**AITV S.A.**  
1003 LAUSANNE  
Tél. vert pour vos commandes : 0800 107 000  
www.aitv.ch info@aitv.ch

**KUNZLI FRERES S.A.**  
1844 VILLENEUVE 1180 ROLLE  
www.kunzli.ch info@kunzli.ch



Inspection TV / Essai d'étanchéité  
Réhabilitation / Travaux spéciaux

Vidange / Curage / Débouchage 24h/24h  
Transports de déchets spéciaux ADR / SDR

# Centre médical du Jorat, une plus-value pour la région

L'histoire de ce Centre médical du Jorat débute en 1966 sur une proposition du Docteur Michel Guisan de regrouper plusieurs médecins indépendants dans une même infrastructure pour servir la population de la région du Jorat.



**Patrice Guenat**  
Président de Champ de Plan SA  
Syndic de Mézières

**En décembre 1967**, les 14 communes d'alors de la région - Carrouge, Corcelles-le-Jorat, Les Cullayes, Essertes, Ferlens, Forel (Lavaux), Mézières, Montpreveyres, Peney-le-Jorat, Ropraz, Savigny, Servion, Vucherens et Vuillens - constituent la société Champ de Plan SA et nomment un Conseil d'administration. La Commune de Mézières met à disposition les terrains situés au centre du village.

**En août 1970**, c'est l'ouverture du Centre médical du Jorat en présence de Messieurs Jean-Daniel Bovey et Michel Guisan, docteurs en médecine générale, Madame et Monsieur Claire-Lise et Alain Mack, pharmaciens et Monsieur Pierre Pittet, physiothérapeute.

**En octobre 1983**, le cabinet de physiothérapie est repris par Mesdames Ariane Frei et Christine Vernier et en **janvier 1991**, le Docteur Christopher Krayenbühl reprend le cabinet du docteur Jean-Daniel Bovey.

Au fil du temps, le Centre médical n'a cessé de s'agrandir avec l'ouverture en **1998** d'un cabinet dentaire par Ma-

dame Valérie Dormenval, de l'arrivée du Docteur Jean-Michel Bigler et d'un service d'ambulance **en été 2000**. Quelques années plus tard, le Docteur Bigler est rejoint par le Docteur Jean Perdrrix. **En 2010**, le cabinet de physiothérapie est repris par Madame Alison Garland de Rivaz.

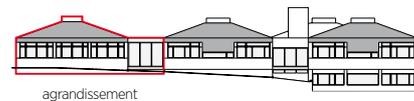
Depuis 2008, le Centre médical est chauffé avec des plaquettes de bois de la région.

## Extension et rénovation en 2015

Cette année 2015 est marquée pour le Centre médical du Jorat par la réalisation de nouveaux locaux mis à disposition de médecins et la rénovation d'un module existant. En plus des cabinets existants,

ce sont ainsi plusieurs nouveaux praticiens qui se sont installés dans le Centre médical du Jorat à Mézières pour le bien de la population de la région du Jorat.

Les premières réflexions avec les différents utilisateurs du Centre médical ont débuté en 2012. Après acceptation du projet par le conseil d'administration de Champ de Plan SA, les travaux ont commencé en 2014 et les nouvelles surfaces de l'extension sont occupées depuis ce printemps 2015 par les Docteurs actuels Jean-Michel Bigler et Jean Perdrrix, ainsi que par les nou-



agrandissement



**C L A U D E**  
**FAVRE** S.A.

YVERDON 024 445 36 78

VALLORBE 021 843 14 24

LAUSANNE 021 653 60 60

[www.claude-favre.ch](http://www.claude-favre.ch)

**M+F • Ferblanterie • Couverture • Façades • Echafaudages  
Paratonnerres • Etanchéité • Isolations • Service d'entretien**



***Le Centre médical du Jorat est une superbe infrastructure qui prouve que des idées novatrices à la fin des années 1960 sont toujours aujourd'hui d'actualité.***



### **Une chance pour le Jorat**

Le Centre médical du Jorat est une superbe infrastructure qui prouve que des idées novatrices à la fin des années 1960 sont toujours aujourd'hui d'actualité. Nous avons la chance d'avoir un tel Centre médical dans le Jorat qui comprend à ce jour; des cabinets médicaux avec 9 médecins, une pharmacie, un cabinet dentaire, un cabinet de physiothérapie, un service ambulancier, une salle de radiologie et un laboratoire.

veaux praticiens, la Doctoresse Jeanne de Montmollin, et les Docteurs Biniam Shawul, Carlos A. de Mendonça Lima et Dimitris Foskolos.

Un ancien module a également été entièrement rénové et est utilisé par les deux Doctresses pédiatres Mesdames Sarah Pernet Fattet et Gaël Vadnai.

Aujourd'hui, le Centre médical du Jorat continue, avec cet agrandissement important, de répondre aux besoins des habitants de la région et permet aux professionnels de la santé de se regrouper, afin de bénéficier de synergies constructives et formatrices.

### **Conception et agrandissement**

La mise à l'enquête, à l'origine de la construction en 1968-1970, mentionnait déjà une possible extension des bâtiments au Nord de la parcelle. Dès lors, quand il a été question d'étudier, en 2012 et pour les besoins actuels, un agrandissement en liaison avec l'existant, nous avons opté pour une architecture

respectant, tant la trame existante des constructions modulaires, que leur gabarit en volume.

### **Plus-value pour la région du Jorat**

Lors de l'arrivée de nouveaux habitants dans la région, un des critères de leur venue est cette possibilité d'avoir un accès à ces services et soins de proximité. Et depuis fin 2013, il y a un arrêt de bus devant le Centre médical, ce qui permet aux habitants de la région de s'y rendre en transports publics.

Je ne pourrais terminer sans remercier les communes actionnaires de Champ de Plan SA et toutes les personnes qui œuvrent, de près ou de loin, au bon fonctionnement de ce Centre médical. ■



# Mécanismes innovants pour du logement accessible

Des jeunes du village sont contraints de s'exiler faute de loyers accessibles. Certains aînés peinent à se reloger dans un appartement plus adapté et proche des commodités. Ces situations sont rencontrées dans les communes où les loyers ont atteint des niveaux trop élevés, dans un contexte de forte évolution démographique et d'offre de logements locatifs restreinte. Le désir de contribuer à l'amélioration de cette situation est une vraie préoccupation pour les collectivités publiques au moment de déterminer les axes de leur politique du logement. Certains acteurs privés ont décidé d'apporter leurs solutions innovantes à ce problème sociétal, à l'image de la Fondation Equitim.



**Daniel Moser**  
Administrateur délégué  
d'Equitim Management SA

Initiée par le Groupe MK, la Fondation Equitim a pour but de créer du logement à loyer accessible pour la classe moyenne. Le concept, proposant d'offrir des loyers de 10% à 20% inférieurs à

ceux du marché, est porté par le Conseil de Fondation rejoint par Vincent Jaques (Syndic de Morges) et Christelle Luisier Brodard, (Syndique de Payerne et députée au Grand Conseil vaudois).

Son modèle économique repose notamment sur l'adaptation innovante du droit de superficie (DDP) via un partenariat entre le propriétaire et la Fondation. En d'autres termes,

la parcelle (appartenant à une collectivité publique ou à un propriétaire privé) est mise à disposition contre rémunération sous forme d'une rente annuelle. Equitim construit des logements à l'aide de fonds provenant exclusivement de caisses de pension. Le modèle économique ne requiert ni financement externe, ni cautionnement, ni subvention.



**UNION DES RETRAITÉS  
DE LA CAISSE INTERCOMMUNALE DE PENSIONS**

L'Union des Retraités de la Caisse Intercommunale de Pensions (urcip) a été fondée le 17 mai 1989, elle a pour buts de :

- > **DÉFENDRE** les intérêts de ses membres, de cultiver entre eux l'amitié et la camaraderie.
- > **CONSEILLER**, dans la mesure du possible, ses membres qui ont des problèmes personnels à résoudre, notamment dans le domaine des prestations sociales.
- > **ORGANISER** une conférence chaque printemps, à l'issue de l'assemblée générale et deux courses par année, une en juin et en septembre.
- > **FAVORISER** les liens entre les personnes de conditions sociales similaires pour leur donner la possibilité de créer ensuite un réseau de relations privées.
- > **SUIVRE**, en tant qu'observateur, les débats et les décisions prises par le Conseil d'administration et les Délégués de la CIP et, dans la mesure de nos possibilités, intervenir si nécessaire.

Notre association compte actuellement environ 800 membres. En conséquence, plus nous serons nombreux, mieux nous pourrions nous faire entendre le cas échéant.

Nous vous invitons, chères nouvelles et chers nouveaux pensionnés de la Caisse Intercommunale de Pensions de rejoindre nos rangs en toute amitié.

*Voici nos coordonnées de contact :*

**Union des Retraités de la Caisse Intercommunale de Pensions**  
M. André Badel, président, 4, rue de l'Eglise, 1269 Bassins  
022/366 01 82 Ou 079 304 21 80  
E-mail : af.badel@bluewin.ch

**Termoplan**



**0844 844 244**  
*La touche de l'économie*



**Diesel  
Huiles de chauffage  
Essences et lubrifiants**

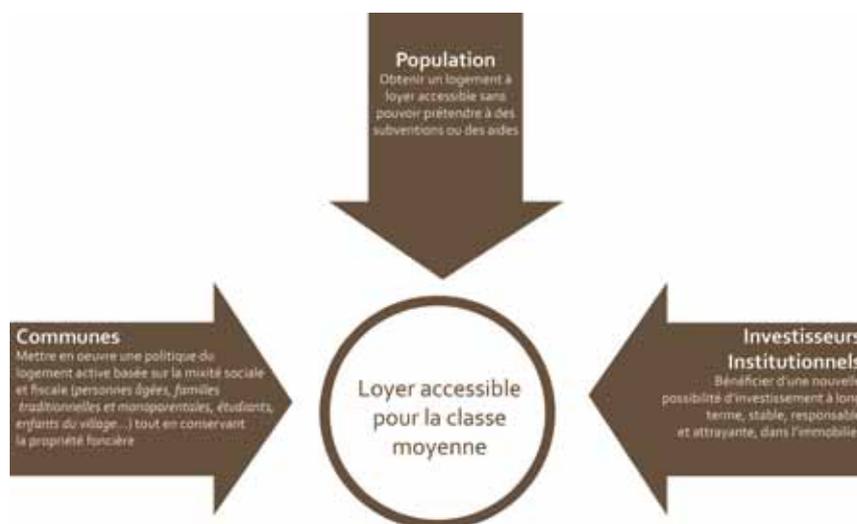
[www.ruey-termoplan.ch](http://www.ruey-termoplan.ch)  
e-mail : [info@ruey-termoplan.ch](mailto:info@ruey-termoplan.ch)

La Fondation propose une solution aux communes dans le développement de leur politique de logements d'utilité publique, leur permettant de conserver la propriété foncière tout en valorisant leurs terrains grâce à la flexibilité du niveau d'abaissement des loyers. Le rendement des investisseurs et la rente pour le propriétaire évoluent de manière identique selon le revenu locatif net de l'immeuble pour un partage équitable et viable sur la durée, selon la contribution de chacun.

Les immeubles sont construits de manière rationnelle selon la méthode dite «traditionnelle» avec une gestion transparente des coûts. Un processus est mis en place dès la conception du projet, et pour tout le

cycle de l'ouvrage afin de permettre une maîtrise qualitative et économique des bâtiments.

La Fondation Equitim vise ainsi la création de plus de 350 logements dans le canton de Vaud à l'horizon 2020. ■



**Pierre-Alain Galé**  
Président

Ancien Président de la Fédération Vaudoise des Entrepreneurs et Président de Gasas SA

«J'ai perçu dans ce projet une opportunité d'apporter ma contribution au développement de notre canton en matière de logement, le principe étant de mettre à disposition sur le marché des objets à prix accessibles, qui satisferont aux exigences des investisseurs, des propriétaires des biens-fonds ainsi que des futurs locataires, tout en privilégiant par un système novateur et transparent l'aspect entrepreneurial régional.»



**François Dieu**  
Vice-Président

Administrateur Président et associé de Créateurs Immobiliers SA

«Equitim répond précisément à un objectif de produit immobilier qui n'existe pas dans le canton de Vaud et que je cherche à développer depuis longtemps: offrir des logements à un prix abordable, sans subventions étatiques, destinés notamment aux jeunes actifs qui doivent trop souvent se loger loin de leur commune d'origine et de leur travail. Le modèle Equitim, à forte composante d'innovation, crée de fait un partenariat gagnant entre les communes et les institutions de prévoyance.»



**Vincent Jaques**  
Membre du Conseil

Syndic de Morges

«La fondation Equitim partage des valeurs similaires aux miennes: proposer à la population des logements accessibles et offrir aux collectivités des conditions-cadres favorables. Un engagement fort pour un vrai projet de société!»



**Christelle Luisier Brodard**  
Membre du Conseil

Syndic de Payerne et députée au Grand Conseil vaudois

«Le projet Equitim se révèle enthousiasmant et convaincant car il permet d'une part d'offrir une solution de logement à loyer accessibles pour la classe moyenne, population qui par principe ne peut prétendre à des subventions, et d'autre part de réaliser cet objectif par le biais d'un partenariat «gagnant-gagnant» entre acteurs publics et privés.»



**Florian Magnollay**  
Membre du Conseil

Consultant indépendant

«La fondation Equitim offre une solution idéale à l'ensemble des intéressés par un concept simple, pérennisé et par lequel chaque intervenant est gagnant. Je suis fier de mettre mes connaissances et mon expérience à disposition d'une structure qui a pour objectif la réalisation d'un projet de qualité répondant à de multiples besoins du secteur immobilier.»

# La voix commune des villes suisses

Depuis bientôt 120 ans, l'Union des villes suisses, dont l'idée était née durant l'Exposition nationale de 1896 à Genève, défend les intérêts des villes, des communes urbaines et des agglomérations.



**Renate Amstutz**  
Directrice  
Union des villes suisses.

L'Union des villes suisses (UVS) compte aujourd'hui 129 membres, dont 15 dans le canton de Vaud. La révision totale de la Constitution fédérale, en 2000, est à marquer d'une pierre blanche dans l'histoire de notre association: le nouvel article 50 oblige en effet la Confédération à tenir compte de la situation particulière des villes. C'est normal: trois quarts de la population du pays vit aujourd'hui dans des villes et des agglomérations, qui produisent en outre 84% du PIB. Pourtant, l'importance des villes n'est

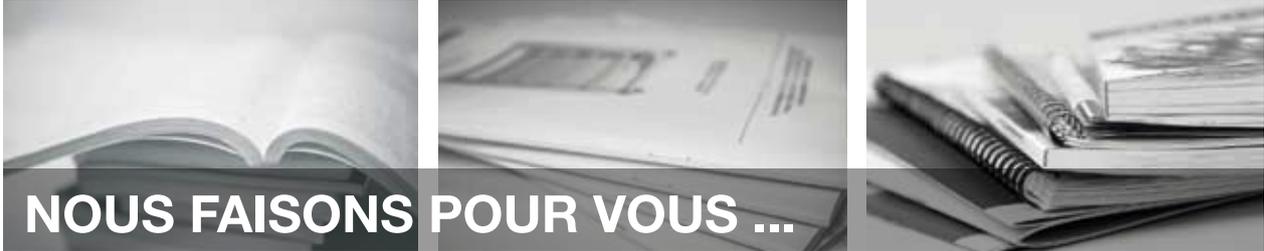
pas toujours considérée à sa juste valeur. C'est pourquoi l'UVS doit être la voix de ses membres dans la politique fédérale et dans le grand public.

Les villes sont touchées par presque tous les dossiers politiques. En matière de politique financière et économique, l'UVS poursuit deux axes principaux: elle s'engage, en premier lieu, pour la reconnaissance et la compensation des charges de centre et exige, d'autre part, que le plan communal soit impliqué dans les projets de la Confédération qui ont souvent des effets massifs sur les communes. La 3<sup>e</sup> réforme de l'imposition des entreprises (RIE III, voir l'encadré) en offre un bon exemple, ou encore la péréquation financière (RPT),

qui tient, enfin, compte des charges socio-démographiques et les charges de centre, même si cela reste insuffisant.

L'UVS suit également avec attention la politique du développement territorial et des agglomérations. Parmi les priorités actuelles se trouvent la loi sur l'aménagement du territoire et le développement urbain durable qui consiste à densifier le milieu bâti et à réhabiliter qualitativement les espaces d'agglomération – en coopération avec tous les acteurs.

La politique des transports forme un autre domaine thématique prioritaire de l'UVS, car l'augmentation incessante du transport touche avant tout les villes et les agglomérations. Avec d'autres partenaires, l'UVS a été à l'ori-



## NOUS FAISONS POUR VOUS ...

IMPRESSION NUMÉRIQUE  
RELIURE INDUSTRIELLE  
MISE SOUS PLIS & ENVOI

**ALORS ...  
CONFIEZ-NOUS VOS  
RAPPORTS DE GESTION !**

Les Ateliers Olbis participent à la mission de la Fondation les Oliviers en offrant des prestations de réinsertion professionnelle.

Chemin du Rionzi 61 | 1052 Le Mont-sur-Lausanne  
Tél. 021 644 37 44 | Fax 021 644 37 40  
www.olbis.ch | info@olbis.ch



gine du fonds d'infrastructure pour le financement des projets de transports dans les agglomérations. Elle s'est aussi battue pour le fonds d'infrastructure ferroviaire (FAIF) et s'engage pour le futur fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA): la Confédération doit en effet cofinancer le trafic d'agglomération sans limite de temps, en y allouant des moyens financiers suffisants, indépendamment du type de transports.

En ce qui concerne la politique sociale, l'UVS s'engage pour une collaboration approfondie entre les institutions concernées. L'objectif est de soutenir les personnes touchées le mieux possible, de répartir les coûts de façon équitable et d'empêcher les reports de charges sur le plan communal, comme c'est de plus en plus le cas dans le financement des soins. Les villes font tout pour renforcer la cohésion sociale.

Ce fut d'ailleurs le thème de la dernière Journée des villes, notre événement annuel, qui est une importante plateforme d'échange et de contacts. Avec ses organisations membres et ses groupes de travail, l'UVS forme aussi un réseau fort. Elle offre encore bien d'autres prestations, telles que des colloques, des rapports sur les thèmes les plus divers - sécurité, développement de zones urbaines ou politique de la vieillesse par exemple - sans compter la lettre d'information «focus» et l'annuaire statistique. Grâce à la banque de données Curiacité, spécialement conçue pour les membres de l'UVS, les villes sont en outre en tout temps informées des derniers développements des dossiers de la politique fédérale qui les touchent. Ces diverses prestations permettent aussi aux villes et aux communes de réaliser des économies substantielles.

Les échanges avec l'UCV sont déjà bien ancrés dans notre histoire et sont aussi, aujourd'hui encore, excellents. ■



### Un exemple: la RIE III

«Notre propos est le suivant: si la Confédération abandonne ses principes de base et impose des tâches aux communes, par le biais des cantons, elle ne devrait pas les oublier, lorsque des recettes extraordinaires doivent être partagées. Elle devrait plutôt obliger les cantons à reverser une contribution adéquate à leurs communes.» Cette exigence très claire date de... 1940! C'est l'Union des villes suisses qui l'avait déjà formulée, dans une résolution.

Aujourd'hui, 75 ans plus tard, l'UVS répète la même revendication dans le cadre de la 3<sup>e</sup> réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). L'association reconnaît la nécessité de la réforme, mais demande que les pertes fiscales des villes et des communes soient compensées, tout comme celles des cantons. L'UVS a même proposé une innovation: rembourser la TVA aux communes. Une autre voie consisterait à obliger les cantons à indemniser leurs communes, en respectant les compétences cantonales. Actuellement, la RIE III est en cours de traitement parlementaire. L'UVS a participé à une audition parlementaire et continue à suivre de près le processus législatif.

# Plaidoyer pour l'apprentissage

La formation et l'encadrement des apprentis font partie des missions essentielles et atemporelles remplies par les collectivités. Une assertion qui mérite d'être mise en exergue tant les défis actuels liés à la gestion des entreprises publiques sont multiples.



**Michel Veyre**  
Responsable RH  
Ville d'Aigle

Les mutations engendrées par les nouveaux modèles de management, les normes de qualité, la complexification réglementaire et légale, les projets à initier, ainsi que la pérennisation des activités et structures existantes sont particulièrement chronophages, notamment pour les responsables des ressources humaines. Le risque est ainsi patent de voir la formation professionnelle initiale reléguée à l'arrière-plan au profit d'autres priorités.

La Suisse, avec un taux de chômage particulièrement faible chez les jeunes et un nombre de diplômés du secondaire II<sup>1</sup> atteignant presque 95%, fait indéniablement partie des brillants élèves. Cette situation sur le front de l'emploi et de l'éducation peut d'ailleurs sembler idyllique en comparaison internationale. Les investissements financiers substantiels et la préoccupation réelle des autorités fédérales et cantonales pour des transitions réussies après la période d'enseignement obligatoire portent leurs fruits.

Les personnes n'arrivant pas à acquérir une certification méritent une attention particulière dans une économie fondée sur le savoir. Effectivement, l'obtention d'un diplôme dans une filière qui suit la scolarité obligatoire est devenue la condition minimale pour échapper à la précarité de l'emploi et au chômage. On observe notamment parmi les bénéficiaires des régimes sociaux une surreprésentation des non qualifiés.

## Des menaces

Malgré le panorama réjouissant esquissé ci-dessus, certains indicateurs encouragent à la vigilance. Les entre-



prises formatrices sont en diminution constante et plus de 1'000 jeunes annuellement n'arrivent pas à conclure un premier engagement. L'âge d'entrée en apprentissage augmente de manière progressive et les mesures de transition de type 12<sup>e</sup> année sont de plus en plus utilisées. La logique sous-jacente à ce relèvement semble être de privilégier des candidats prétendument plus matures afin de simplifier leur encadrement. Un phénomène qui retarde inutilement l'entrée dans la vie active et engendre des coûts importants.

La tertiarisation de nos économies s'accompagne d'une raréfaction des emplois moins qualifiés. Corollaire: les apprentissages requérant des compétences moindres sont de plus en plus occupés par des surqualifiés. Une problématique à laquelle les recruteurs devraient être sensibilisés, sous peine d'exclure systématiquement ceux qui sortent d'un parcours scolaire quelque peu chaotique. Les bons théoriciens ne font pas toujours les meilleurs praticiens.

On constate également une lente dévalorisation de la filière de l'apprentissage et de différents métiers. De nombreuses places ne sont ainsi pas repourvues alors que parallèlement certains ne réussissent pas à signer un

contrat. Une adéquation plus réaliste entre les aspirations de carrière et les opportunités réelles du marché pourrait être trouvée. Une simplification des charges administratives induites par l'encadrement est certainement aussi envisageable. Les petites entreprises ne doivent pas renoncer à poursuivre l'aventure formative pour des raisons bureaucratiques.

---

***Avec la nécessaire collaboration du monde politique, les responsables des ressources humaines sont les garants tout autant que les promoteurs de l'apprentissage.***

---

Encadrer des apprentis, indépendamment de leur âge, est sans conteste une gageure. Leur cheminement professionnel ne s'apparente pas forcément à un long fleuve tranquille. Les personnalités se succèdent et sont parfois bien dissemblables. Ces différences, qui souvent méritent un éloge, sont une chance pour les formateurs, plus que la seule déférence. Il faut s'adapter, improviser, corriger, répéter, - quelquefois plus qu'à l'envi -, et persévérer. Et pourtant, quelle saine stimulation que la confrontation avec ces

nouvelles générations. Quel bonheur et quel honneur de pouvoir tenter de leur transmettre ce que l'expérience permet d'acquérir et de vérifier.

Avec la nécessaire collaboration du monde politique, les responsables des ressources humaines sont les garants tout autant que les promoteurs de l'apprentissage. Il ne faut pas négliger ce pan de leurs activités et les difficultés rencontrées ne doivent pas être réhébitoraires. Les résistances internes qui s'organisent dans un univers professionnel surchargé et parfois basé sur l'unique immédiateté ne sauraient servir de justification au fléchissement de la volonté de former.

Le système dual est unanimement loué hors de nos frontières et ce dispositif mérite d'être pérennisé autant que valorisé. La diversité des métiers pratiqués dans les administrations publiques laisse augurer des potentialités de développement de places d'apprentissage et c'est à n'en pas douter un virage à ne pas rater. Les missions d'intérêt public que nous servons et un certain souci d'exemplarité représentent aussi une chance de discriminer positivement certains élèves au parcours stigmatisé. ■

1. Le degré secondaire II correspond à la période d'étude qui suit directement la scolarité obligatoire



**etheos** s à r l  
 mayoresses 3  
 1012 lausanne  
 +41 (0)21 653 59 27  
 www.etheos.ch  
 info@etheos.ch

**Revitalisez votre organisation**  
**Audits organisationnels, identifiez qui fait quoi ?**  
**Gérez par processus**  
**Décrivez vos procédures**  
**Réduisez vos risques**  
**Assurez la conformité**  
**Maîtrisez votre Système de Contrôle Interne**  
**Pilotez votre amélioration continue**

# Article 5 de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire

Art. 5 LAT - Taxe compensatoire ou confiscatoire?



**Marc-Olivier Buffat**  
Docteur en droit, avocat  
Député au Grand Conseil

Le nouvel article 5 al. 1 bis à sexties impose désormais aux cantons d'introduire une taxe d'au moins 20% pour les plus-values résultant du classement durable de terrains en zones à bâtir. Cette contribution nouvelle ne manque pas de soulever un certain nombre de questions à la fois juridiques, politiques ou institutionnelles (dans les rapports entre le canton et les communes). Pour autant, il ne constitue pas une nouveauté; il reprend une proposition de l'avant-projet LAT de 1974 rejetée lors d'un réfé-

rendum en 1976, notamment en raison de l'introduction de cette nouvelle taxe. L'art. 5 LAT adopté en 1979 laissait donc un large pouvoir d'appréciation aux cantons, sans définir le type ou le mode de «compensation» (impôt sur les gains immobiliers, taxe de plus-value, compensation réelle, etc.).

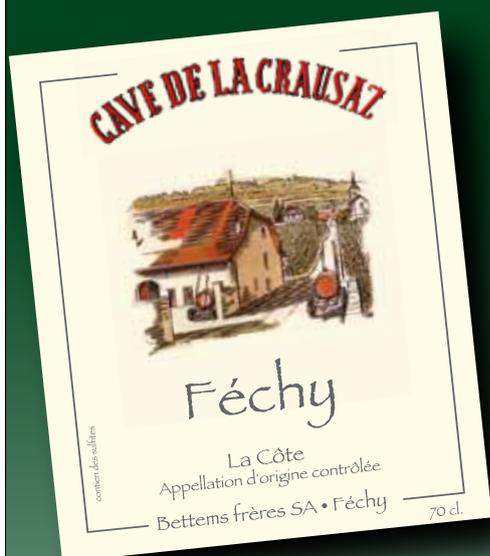
Par exemple, Bâle-ville avait déjà introduit une contribution de plus-value (voir Jdt 1981 I 552 s). Dans cet arrêt, le TF n'a pas défini strictement cette taxe. Il ne s'agit pas d'un impôt (par définition général et abstrait). La doctrine la range dans les contributions de taxes «*sui generis*» ou d'une taxe causale (puisque liée à une activité précise de l'Etat entraînant des effets écono-

miques sur le contribuable), mais indépendante des coûts (au contraire d'une taxe d'équipement ou d'une taxe d'utilisation p. ex).

La novelle de l'art. 5 LAT fixe une obligation aux cantons, sans en fixer les modalités ou les détails.

**a.**  
En premier lieu, le droit fédéral n'indique pas quel type de plus-value doit être imposé. S'agit-il de la plus-value résultant exclusivement du zonage (soit du passage d'un terrain inconstructible en zone à bâtir) ou également de l'augmentation des possibilités de construire (redéfinition des coefficients ou des plans d'affectation)?

## Cave de la Crausaz Féchy



**Féchy AOC La Côte**  
**CHF 7.50**

la bouteille de 70 cl. prise à la cave  
(+ CHF 0.40 verre repris)

**Vente directe à la propriété**

Cave ouverte tous les jours  
lu-ven 7h - 12h / 13h - 18h  
samedi 8h - 12h / 14h - 17h

Chemin de la Crausaz 3 - Féchy

021 808 53 54 - [www.cavedelacrausaz.ch](http://www.cavedelacrausaz.ch)





Se pose encore la question de l'application d'un éventuel taux différencié dans l'une ou l'autre des hypothèses. Certains cantons veulent prévoir un taux de contribution de plus-values plus élevé en cas de zonage pur et simple et un taux plus réduit, mais au minimum 20% pour les modifications de plans ou de coefficient.

**b.** L'art. 5 LAT reste vague quant à l'affectation de la taxe. Il prévoit toutefois de façon impérative que la taxe doit être utilisée pour financer les mesures générales prises par la collectivité publique pour préserver le paysage et l'habitat (art. 5 al. 2 et art. 3 LAT). Les possibilités d'affectation de cette taxe paraissent donc suffisamment larges pour laisser une marge de manœuvre importante aux cantons.

**c.** Se pose alors la question de la *compensation* des mesures de dézonage (puisqu'en principe selon la nouvelle LAT, zonage et dézonage doivent aller de pair). L'art. 5 est assez laconique et parle d'une juste indemnité. A priori, l'art. 5 LAT actuel ne paraît pas imposer une indemnisation totale (comme en matière d'expropriation p. ex.). Il sied

de rappeler que dans sa jurisprudence constante, le TF a toujours considéré qu'une mesure de dézonage – sauf dans des circonstances très particulières – n'était pas équivalente à une expropriation matérielle.

D'autre part, si le produit des taxes est affecté à d'autres buts que l'indemnisation du dézonage, il ne sera guère possible d'envisager une indemnisation complète pour ce motif supplémentaire.

**d.** Question corollaire: quelle est l'autorité compétente pour percevoir la taxe: le canton ou la commune? Il paraîtrait assez logique que l'autorité qui perçoit la taxe soit en même temps celle qui indemnise. Or, de façon contradictoire, l'art. 5 LAT ne prévoit la perception de la taxe qu'au moment de la **construction** ou de la **vente** de l'immeuble. Il eût été plus logique et plus incitatif de prévoir la perception de la taxe au moment de l'entrée en vigueur de la mesure de planification... Concrètement, il s'écoulera plusieurs années entre la mesure de dézonage et l'éventuelle indemnisation, voire la perception ultérieure des contributions de plus-values... Certains évoquent la création d'une sorte de fonds immobilier. Reste à savoir par qui et comment il serait financé?

**e.** Autre question non résolue: quid de la contribution pour les équipements collectifs nouvellement introduite en droit vaudois (art. 4 bis de la Loi sur les impôts communaux)? Cette taxe serait-elle déduite? Ou déduite partiellement? On pourrait imaginer un plafond de taxation de plus-values limité à 50% (comme le prévoit p. ex. l'art. 125 de la Loi vaudoise sur l'expropriation). Reste à déterminer qui supporterait la perte résultant de ce taux maximal, canton ou commune? Rappelons que dans l'arrêt précité, le TF a considéré qu'une taxation de 70% de la plus-value immobilière n'était pas confiscatoire...

**f.** Enfin, le droit fédéral ne règle pas la question de savoir si toute péréquation **réelle** est exclue. Si l'on répond affirmativement, qu'advierait-il des systèmes de péréquation réelle déduits des procédures d'amélioration foncière, p. ex.?

Nous le voyons, la problématique est complexe et touche de nombreux aspects. Il appartient toutefois au législateur cantonal de répondre rapidement à ces questions. Tant les collectivités publiques que le marché de l'immobilier souffrent de cette insécurité juridique chronique. ■

# ACVBC! 70<sup>e</sup> assemblée générale ordinaire à Rolle

C'est par un temps superbe et extrêmement doux que quelque 200 boursières, boursiers et invités ont pris part à la 70<sup>e</sup> assemblée générale ordinaire de l'ACVBC au Théâtre du Casino de Rolle.



**Jean-François Niklaus**  
Président de l'ACVBC

Afin de marquer dignement ce jubilé, l'assemblée s'est déroulée en début d'après-midi, par un temps magnifique et des températures presque estivales.

Une fois n'est pas coutume, elle a débuté par la présentation de la commune hôte, faite par Monsieur le Syndic Jean-Noël Goël, qui passera le même cap en fin d'année et pour lequel des vœux lui ont été adressés, puis du District de Nyon par Monsieur le Préfet Jean-Pierre Deriaz.

Après le rapport du Président, le vote plébiscitant l'exclusion de l'Association de son ex-Président, les admissions et les démissions, ainsi que les comptes et le budget, les jubilaires ont été félicités pour leur 20 ans de sociétariat en recevant les cadeaux-souvenirs habituels, à savoir: Mesdames Anne-May Dufey (Essertes) et Clémence Grognez (Assens, Bremlens et Jorat-Menthue), ainsi que Messieurs Guy Chevalley (Orzens) et Philippe Tschannen (Orges).

La modification de l'article 4 des statuts a ensuite été approuvée, avant

Ci-contre, M. le conseiller d'Etat Pascal Broulis, Mme Corinne Martin et M. Bernard Pouly.

Le Château de Rolle.

de passer aux élections du Comité et du Président. Au sein du comité, Madame Laurence Fontana (Morrens) succède à Mme Dominique Depping (St-Barthélemy) au poste de responsable de l'assurance caution et du site internet. En effet, après quatorze ans de bons et loyaux services, elle a décidé de laisser la place aux jeunes. Quant aux autres membres, ils poursuivent tous leur mandat et sont élus par acclamations.

Par la suite, les membres présents ont inscrit la date du 15 avril 2016 pour l'assemblée 2016 qui aura lieu le matin, à son horaire habituel, à Eclépens.

Après quoi, les présentations des différents invités ont été suivies avec attention. Tout d'abord, celle de M. Bernard Pouly, responsable de la perception à l'ACI. A son tour, Mme Corinne Martin, Cheffe du service des communes et du logement, a brièvement présenté la future organisation du Service des communes, reprenant la gestion de finances communales vaudoises depuis la disparition de l'ASFICO.



Pour terminer, M. le Conseiller d'Etat Pascal Broulis, Chef du Département des finances et des relations extérieures, s'est exprimé sur les comptes 2014 de l'Etat de Vaud et la réforme de l'imposition des entreprises RIE III.

Les présentations des trois orateurs ci-dessus sont disponibles sur le site de l'ACVBC ([www.acvbc.ch](http://www.acvbc.ch)).

L'assemblée s'est conclue sur un vote peu banal, puisque certaines boursières et certains boursiers avaient déposé une proposition individuelle visant à faire reconnaître la signature du boursier communal au même titre que celle du secrétaire municipal. Dite proposition a été suivie à l'unanimité; même si le chemin pour y parvenir risque d'être long, le Comité va entreprendre les démarches nécessaires en ce sens.

Un rapide rafraîchissement a été servi à la fin de cet après-midi chargé, avant que les personnes inscrites aux différentes visites ne partent sur leurs lieux respectifs (Caves SCHENK SA, Carnal Hall - Institut LE ROSEY ou Château de Rolle) et qu'un apéritif soit ensuite partagé au Château.

A 19h00, tous les participants étaient présents pour embarquer sur le *Simplon*, bateau de la CGN fraîchement rénové, pour faire honneur au magnifique «Buffet Suisse» concocté par Lake Gourmet et servi au cours d'une agréable balade sur le Léman. Au cours de cette croisière, le dessinateur Pécub a activement contribué à l'ambiance bon enfant régnant sur le bateau en effectuant de rapides dessins humoristiques personnalisés, que chacun a pu emporter avec lui.

Après cet excellent repas et ces moments conviviaux, quelques retardataires ont fini la soirée à la salle des Chevaliers du Château de Rolle. ■

**Comité de l'ACVBC 2015**

de gauche à droite

Mme Laurence Fontana, Morrens (assurance caution et site internet), M. Jean-Yves Thévoz, St-Prex (Vice-président), Mme Dominique Depping (membre sortante), M. Jean-François Niklaus, Epalinges (Président), M. Nicolas Rapin, Moudon (Secrétaire) et Mme Lilliane Trombert, Bursins et Givrins (caissière). Manque sur la photo, M. Jean-Marc Moreillon, Aigle (délégué au Journal *Point CommUne*.)



Ci-dessus, la magnifique salle du Théâtre du Casino de Rolle, les félicitations aux jubilaires pour leur 20 ans de sociétariat, l'apéritif au Château avec le dessinateur Pécub et à bord du *Simplon* avant de larguer les amarres pour le repas.



# aVDaas! Assemblée générale

## 8 mai 2015 à Echallens



**Jacqueline Menétrey**  
Membre du comité  
et secrétaire de l'aVDaas

M. Markus Pichler, Président ouvre la séance. Il salue les autorités d'Echallens et les remercie pour leur accueil et la mise à disposition des infrastructures pour recevoir nos assises.

### Présentation de la commune

M. Le Syndic Jean-Paul Nicoulin, tout nouvellement élu se fait un plaisir de présenter un bref portrait de la commune « Echallens un accueil... un art de vivre » Derrière ce slogan et pour atteindre cet objectif général lié à une certaine vi-

sion d'une qualité de vie, la commune qui compte plus de 5'500 habitants a engagé progressivement, durant ces deux dernières décennies, des investissements importants tant sur le plan de l'urbanisme, que des infrastructures.

430 entreprises ou commerces du Bourg offrent près de 1'800 emplois dans les trois secteurs économiques. La commune dispose également d'atouts certains dans les domaines culturels et sportifs au service de près de 90 sociétés ou associations diverses.

Echallens est très soucieuse de conserver le caractère d'un bourg actif et de développer son rôle de centre régional, idéalement positionnée entre Lausanne et Yverdon.

### Présentation du district

M. le Préfet Pascal Dessauges complète les propos de M. le Syndic en nous brossant la carte d'identité du District du Gros-de-Vaud qui compte 37 communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, suite à diverses fusions et dont le chef-lieu est Echallens, pour une population de quelques 42'103 habitants. Le district présente également de nombreux atouts en ce qui concerne les pôles de développement et l'implantation de nouvelles entreprises dans un environnement des plus favorables. Le district du Gros-de-Vaud est situé au centre du Canton, à proximité des voies rapides de communications. En terme touristique, une large palette de belles choses



L'entrée de la salle du Château à Echallens, M. Pierre-Yves Maillard, Chef du Département de la santé et de l'action sociale, Mme Jacqueline Bottiang, Syndique de Villars-le-Terroir et M. Werner Blum, Président du comité de direction de l'ARASPE.

méritent le détour. En terme de manifestation, le district est une région qui bouge dans des domaines très divers et qui ne peut qu'encourager à revenir dans la région. Il remercie les membres de l'assemblée pour l'engagement de chacun au service des communes et forme les meilleurs vœux pour le futur de l'association.

#### **Allocution du Président de l'ARASPE**

M. Werner Blum, Président du comité de direction de l'ARASPE, retrace son l'historique. La régionalisation a été un grand tournant pour le secteur des agences d'assurances sociales. Le comité de l'ARASPE est très attentif aux conditions de travail du personnel et des déménagements dans des locaux plus conviviaux, tant pour les bénéficiaires que pour les collaborateurs sont intervenus à Prilly, au Mont-sur-Lausanne et à Echallens. C'est aussi une région qui a su reconnaître le travail en agences en octroyant une revalorisation des salaires pour chaque employé. Un projet est à l'étude pour assouplir l'horaire obligatoire afin que chaque collaborateur puisse concilier au mieux le travail avec la vie de famille. Des remerciements sont adressés à chacun pour l'engagement dans cette profession et pour le travail accompli.

#### **Message des autorités de Villars-le-Terroir**

C'est à Villars-le-Terroir, village situé à quelques kilomètres d'Echallens, que nous continuerons notre journée. Mme Jacqueline Bottlang, Syndique nous adresse le message des autorités et profite de cette occasion pour remercier les membres de l'association pour le travail effectué. Elle connaît bien l'action sociale, puisqu'elle est en charge de ce dicastère depuis plus de 20 ans.

Elle encourage les participants, en traversant le Gros-de-Vaud, à découvrir ArtEdifices, une exposition d'art contemporain au cœur du patrimoine architectural du Gros-de-Vaud, appelé aussi le Grenier du Canton. Sobriquet dont elle se dit fière est dû aussi grâce aux 747 hectares de surfaces agricoles.

#### **Admission des nouveaux membres**

M. Pichler, Président, se fait un plaisir de demander à l'assemblée l'admission de 3 nouveaux membres, il s'agit de Mesdames:

- Floriane Girardet de l'AAS de Morges
- Sophie Huguet, de l'AAS de Lausanne
- Cyrielle Parisod de l'AAS de Villeneuve

A ce jour, l'association compte 136 membres actifs, 7 membres passifs, 2 membres de soutien et 5 membres d'honneur.

#### **Jubilaires à l'honneur**

Cette année l'avDaas à le plaisir d'honorer Mme Béatrice Chuard de l'AAS d'Avenches et M. Bernard Mange de l'AAS de Nyon, pour leur 25 ans de sociétariat. Un diplôme accompagné d'un présent, leur sont remis.

#### **Rapport du Président**

M. Pichler nous présente le rapport 2014. Une excellente nouvelle. Le site internet tant attendu est enfin en ligne. avdaas.

ch est né et sera opérationnel une fois les membres en possession de leur login.

Au niveau de la formation, le concept s'articule toujours autour d'une formation initiale pour les personnes débutant en agence et une formation continue pour l'ensemble du personnel.

Un travail d'envergure a été fait par les formatrices Mmes Falquet de l'AAS d'Yverdon et Ferreira de l'AAS de Pully. De vifs remerciements leurs sont adressés.

Depuis quelques mois, la pratique professionnelle a connu des changements. De nouveaux processus sont entrés en vigueur. Il a fallu adapter considérablement la manière de travailler.

Concernant l'avenir des agences, le projet Optimisation AAS CCAVS SASH est entré dans sa deuxième phase de métamorphose. Quel avenir, quelles missions, quelles prestations pour les agences à l'échéance 2020.

M. Pichler ne saurait finir ce rapport sans rappeler l'importance du travail quotidien en agence et il remercie



Une salle comble pour écouter le comité et ses invités.

Photos: © Steve Guenat/UCV

La solution informatique  
communale au service de plus de  
2.1 millions d'habitants en Suisse

**Habitants**  
**MCH2** e-CH  
**Planification financière**  
**Mutations**  
**Guichet virtuel**  
**e-Voting**  
**RH**  
**Budget**  
**Amortissements**  
**RegBI**  
**Dépouillement**  
**Facturation**  
**Chiens**  
**Registre communal**  
**Cadastre**  
**Taxes**

[www.primetechnologies.ch](http://www.primetechnologies.ch)

l'ensemble du personnel pour l'engagement fourni tout au long de l'année.

### Rapport du caissier

Le caissier, M. Eric Rochat, se dit satisfait de l'exercice, qui se boucle avec un excédent de produit de Fr. 1'542.30.

Le rapport des vérificateurs des comptes de la région de l'ARASPE confirme ce qui précède et remerciements sont adressés au caissier pour la tenue des comptes.

Après l'adoption des divers rapports par l'assemblée, les cotisations sont également maintenues sans changement, soit Fr. 60.— pour les membres actifs, Fr. 30.— pour les membres passifs et Fr. 1'300.— pour les membres de soutien.

### Renouvellement du comité

Les personnes ci-dessous ont accepté un nouveau mandat:

Markus Pichler, Président  
Eric Rochat, Caissier  
Jacqueline Menétrey, secrétaire  
Jean-Marc Cherix,  
commission de formation  
Vincent Sugnaux,  
responsable site internet  
Coralie Mazou, membre  
Mélanie Robert, membre

### Vérificateurs des comptes 2016

Pour 2016 la RAS Riviera est nommée vérificatrice des comptes.

### Agenda

- 29 avril 2016 l'assemblée générale aura lieu dans la Région Broye Vully
- Pour 2017 la Riviera se propose de nous recevoir.
- Et pour le 70<sup>e</sup> anniversaire de l'association, c'est la région Aigle-Pays-d'Enhaut qui accueillera nos assises.

### Vision 2020 pour les agences d'assurances sociales

La partie statutaire étant terminée, nous passons la parole à M. Pierre-Yves Maillard, Chef du Département de la santé et de l'action sociale qui présente sa vision 2020 pour les agences d'assurances sociales.

Les prestations sociales disponibles dans le Canton couvrent de larges

plans de la vie des habitants et sont de qualité. Dans ce domaine, aujourd'hui, les défis se conjuguent d'abord en terme d'évolution de la demande et d'ouverture à ces prestations sociales.

Dans un contexte de simplification d'accès et d'adaptation à l'évolution de la population, les agences ont un rôle central à jouer comme point d'information, d'orientation et d'accompagnement. Cela étant, elles devront s'adapter à des enjeux stratégiques importants.

D'ici 2030, il faut s'attendre à une évolution majeure de la prise en charge d'une population vieillissante, qui aura des besoins en termes d'évaluation, d'orientation et d'accompagnement importants.

Afin de mieux servir l'utilisateur, le secteur de la santé s'organise en renforçant la coordination et l'intégration des soins, en s'appuyant sur des partenariats locaux renforcés entre les acteurs (médecins de premier recours, CMS, pharmaciens, réseaux, etc.) et en développant le e-health. Dans une même dynamique, le secteur social doit aussi améliorer sa coordination et son travail en réseau pour offrir une prestation continue à l'utilisateur et mieux utiliser les services existants.

Les prestations sociales sont indissociables des prestations sanitaires. Les usagers doivent disposer des ressources financières suffisantes, connaître les aides possibles, être orientés dans le réseau local. Concrètement, chaque fois que c'est nécessaire, la réponse sanitaire doit s'accompagner d'une réponse sociale, et vice-versa.

Le secteur social d'aujourd'hui représente un maillage important de prestations. S'il reste quelques lacunes catégorielles à combler (proches aidants, perte de gain maladie, prestations dentaires), il s'agit aussi d'assurer le recours aux prestations par une meilleure information et de simplifier leur accès dans la pratique.

Le rapport entre l'administration et l'administré doit évoluer en tenant compte de la mobilité et des nouvelles technologies. Il faut aussi assurer une qualité de prise en charge identique sur l'entier du territoire par des règles et des directives uniques.

Ces enjeux vont profondément redessiner les missions futures des agences qui resteront selon la volonté du Chef du Département un acteur clé du dispositif socio sanitaire vaudois. ■



Après un repas préparé à la Ferm'Aventures, les membres ont pu choisir une ou plusieurs activités dans l'après-midi.

### ERRATUM

*Point CommUne!* No52, mars 2015, page 26

Une erreur s'est malencontreusement glissée dans le paragraphe «Allocations familiales» de notre article paru dans le *Point CommUne!* de mars 2015.

Il n'y a pas eu de diminution du taux de cotisation pour les employeurs en 2015.

De ce fait, les taux de cotisation pour les allocations familiales pour 2015 sont donc les suivants:

Personnes de conditions indépendantes: 1.95%

Employeurs: 2.275% (inchangé par rapport à 2014)

Nos sincères excuses auprès des fidèles lectrices et lecteurs de *Point CommUne!*

Eric Rochat, aVDAas

# AVIATCO! Compte rendu de l'assemblée générale

La passation de pouvoirs, après 10 ans à la tête de l'Association Vaudoise des Ingénieurs, Architectes et Techniciens Communaux fut le moment fort de la journée pour les quelques 40 délégués présents.



**Charles Wernuss**  
Chef de secteur Police  
des construction, Echallens  
Service technique  
intercommunal (STI)

Regroupant 58 communes ou groupements de communes, l'association compte aujourd'hui 97 membres dont 75 actifs et 22 membres «privilegiés».

C'est dans cette magnifique et souvent méconnue région du «Vully», malheureusement, gratifiée d'une météo qui ne permet pas d'apprécier la beauté de ses paysages à sa juste valeur, que c'est tenu le 1<sup>er</sup> mai dernier, la 32<sup>e</sup> assemblée générale de l'AVIATCO.

En ouverture de séance et avant de passer en revue les points de l'ordre jour, les participants et invités ont été reçus et salués par Monsieur Blaise Clerc,

vice-syndic des lieux. Ce dernier présente sa commune, peuplée aujourd'hui de quelque 2820 âmes et s'étendant sur 2213 hectares. Vully-les-Lac est le résultat de la fusion intervenue en 2011 de 7 localités. Fusion dont il se plaît à relever en passant, qui a été acceptée par 80% des électeurs. Il nous fait part encore de ses visions et des projets de l'autorité municipale, pour l'avenir de cette nouvelle entité.

Après l'adoption du procès-verbal de l'assemblée 2014, le Président Ernest Bucher, dans son dernier rapport, a essentiellement dressé le bilan de ses 10 ans d'activités à la tête de l'association. En relatant les principaux moments forts ainsi que tout le travail effectué.

Plus particulièrement les commémorations des 25<sup>e</sup> et 30<sup>e</sup> anniversaires

et leurs traditionnelles courses de deux jours qui ont eu lieu respectivement en Alsace (2008) et à Zermatt, par le Glacier Expresse depuis Coire (2013).

Enfin, il ne manqua pas de remercier ses collègues du comité pour leur travail, ainsi que tous les membres collaborant d'une manière ou d'une autre pour l'AVIATCO, de leur engagement.

Sur le plan des finances, le trésorier Christophe Lauenberger a présenté les comptes de l'exercice 2014. Ils bouclent par bénéfice de Fr. 3'077.56 après une année déficitaire, suit au coût particulier (mais provisionné) des manifestations du 30<sup>e</sup> anniversaire. Ce qui amène le capital de l'association au 31.12.2014 à Fr. 20'975.65. Quant au budget 2015 il laisse apparaître également un léger bénéfice estimé à Fr. 1420. A l'issue des

M. Ernest Bucher, à droite, Président sortant, remet «les clés» de L'AVIATCO à M. Christophe Cotting.





Le comité et les membres dans la salle de gymnastique aménagée pour l'assemblée générale. Le repas, précédé par la présentation de Mme Martine Donzé, et suivi par la visite du petit musée du vin et de la tonnellerie.

explications reçues, ces derniers ont été admis à l'unanimité.

Six nouveaux membres actifs (plus 4 non présents), ont été admis; l'assemblée a essentiellement, rendu un hommage bien mérité, à M. Jean-François Ruchet, commune de Gryon, qui quitte ses fonctions pour une retraite bien méritée.

#### **Changement de présidence.**

L'assemblée a tout d'abord rendu en toute simplicité un bel hommage à Ernest Bucher, Président sortant, pour son engagement durant ces 10 ans d'activités à la tête de notre association et pour le développement qu'il a su lui donner.

Christophe Leuenberger, Cossonay, David Ferrari, Corsier-Corseaux et Carlos Castro, Grandson, ont été réélus, deux nouveaux membres, à savoir Philippe Pahud Valbroye et Stéphane Rochat, Le Chenit, font leur entrée au comité.

M. Christophe Cotting, Saint-Prex est porté par acclamation à sa présidence.

L'assemblée a encore entendu les rapports des divers délégués à des groupes de travail en cours, que sont Ph. Pahud pour ASIT VD, qui nous informe sur l'évolution de la structure de formation des géomaticien (face à l'importance de la demande). M. Charles Wernuss oriente l'assistance sur la nouvelle appellation et la nouvelle ligne graphique de la présente revue, ainsi que sur l'évolution des projets «refonte du questionnaire général de demande de permis de construire et stratégie «Horizon 2020» de la CAMAC. Enfin, E. Bucher et D. Ferrari exposent le nouveau concept «Planification territoriale énergétique, mise en place conjointement par le SDT (Service du développement territorial) et la DGE (Direction générale de l'Energie).

Au terme de la partie officielle, Mme Martine Donzé (Consultante indépendante) a été invitée afin de présenter un exposé sur la gestion des conflits dans le cadre professionnel. *Ndlr: Mme Donzé, par ailleurs déjà connue par nos lecteurs, puisque elle a eu l'occasion de développer le même sujet dans nos colonnes. Raison pour laquelle il n'en sera pas fait état plus longuement ici.*

La journée se poursuit par le traditionnel repas pris en commun, excellent par ailleurs constitué d'une riche et savoureuse sélection de spécialités du terroir. Puis, toujours sous une pluie battante, par la visite du petit musée du vin et de la tonnellerie, (montrant l'un des derniers artisans tonnelier à l'ouvrage) ainsi qu'une dégustation dans le même domaine viticole. ■

# CEP, une nouvelle formation certifiante

L'offre de formation du CEP 2016 paraît avec une nouvelle proposition de formation certifiante.

En effet, le marché du travail requiert de plus en plus de compétences attestées. En plus des formations destinées aux managers d'équipe, le CEP propose dorénavant une certification en gestion de projet, à destination des cadres et collaborateurs spécialistes. Ce cursus modulaire allie formation individuelle en ligne et formation en groupe en présentiel au rythme choisi par chacun ou chacune et prépare aux examens selon les standards internationaux IPMA.

Dans son programme de formations brèves, une nouveauté apparaît: des tests préalables à l'inscription pour les cours où des pré-requis sont de-

mandés. L'orientation de ces tests est d'apporter les premiers éléments de formation par une réflexion personnelle sur son niveau de connaissance et d'augmenter l'impact des formations suivies, grâce à un meilleur choix. Celui-ci restera dans les mains de principal intéressé, le ou la participante.

Les premiers tests sont proposés dans le programme informatique et seront suivis d'autres dans les mois à venir! ■

LES FORMATIONS PRATIQUES

CEP

POUR L'ACTION PUBLIQUE

SOLUTIONS SUR MESURE, CURSUS CERTIFIANTS

2016

CEP  
LES FORMATIONS PRATIQUES POUR L'ACTION PUBLIQUE



## Le spécialiste des utilitaires

Nous offrons des solutions adaptées à chaque situation et nous mettons à disposition notre grande expérience et nos compétences pointues en matière d'utilitaires destinés au génie civil, à la construction et aux transports.

### LARAG Romandie

Mercedes-Benz

FUSO

New Vito

Sprinter pont double cabine

Fuso basculant + grue

[www.larag.com](http://www.larag.com)

**LARAG SA Satigny**  
Rue de la Bergère 42  
1217 Meyrin  
Tél. 022 989 39 10

**LARAG SA Echandens**  
Route d'Yverdon 18  
1026 Echandens  
Tél. 021 701 42 42

**LARAG SA Chablais**  
Z.I. Boeuferrant  
1870 Monthey  
Tél. 024 473 75 75

**LARAG SA Yverdon**  
Rue de la Blancherie 2  
1400 Yverdon-les-Bains  
Tél. 024 445 64 04

# Concours 2015

## Trouvez les Communes vaudoises où se situent ces ports!

Pour ce concours 2015, nous vous proposons 4 ports vaudois à trouver dans chacun des quatre numéros du *Point CommUne!* Au terme de l'année, la personne qui aura trouvé le plus de ports parmi les 16 proposés remportera le jeu. Celle-ci fera l'objet d'un petit reportage lors de la remise de son prix au printemps 2016.



Si vous pensez savoir les noms des Communes où se situent ces ports, envoyez un mail à [nathalie.greiner@ucv.ch](mailto:nathalie.greiner@ucv.ch) et indiquez: Concours *Point CommUne!* N°54, vos réponses et votre nom, prénom et votre commune. Il n'est pas obligatoire de trouver les quatre ports pour participer. **Bonne chance!** ■

### Résultat du concours N°53

Les 4 ports étaient les suivants:

1. Lutry
2. Rolle
3. Clarens
4. St-Sulpice

### Bravo aux 2 personnes qui ont trouvé les quatre bonnes réponses, soit:

**Gaillard** Daniel (Bussigny), **Malherbe** Liliane (Bassins).

**RECTIFICATIF:** Dans les résultats du **concours N°52**, nous avons malheureusement oublié de mentionner Mmes **Guignet** Janine et **Reist** Chantal de Montanaire, qui avaient également les quatre bonnes réponses.

# Mémento 2015-2016

Quand	Qui	Quoi	Où
<b>2015</b>			
<b>OCTOBRE</b>			
vendredi 2	9h30	AVSM	Assemblée générale ordinaire Gimel
vendredi 30	7h00	UCV	Comité Bussigny
vendredi 30	9h00	AVIATCO	Journée technique Wabern / Swisstopo
<b>NOVEMBRE</b>			
jeudi 5	-	UCV	Séance d'information - Prof. Manfrini Collaboration intercommunales Echallens
jeudi 19	-	UCV	Séance d'information - Tristan Gratier Pro Senectute et les Quartiers solidaires Belmont-sur-Lausanne
vendredi 20	8h30	CDPMV	Assemblée générale ordinaire -
lundi 23	7h30	UCV	Groupe des Villes Lausanne
mardi 24	12h00	UCV	Comité Lausanne
jeudi 26	14h00	UCV	Conseil Bursins
<b>DECEMBRE</b>			
jeudi 10	9h30	AVSM	Groupe des Bourgs et Villages Montagny
<b>2016</b>			
<b>AVRIL</b>			
vendredi 1 <sup>er</sup>	-	CDPMV	Assemblée générale ordinaire -
vendredi 15	-	ACVBC	Assemblée générale ordinaire Eclépens
vendredi 29	-	AVDCH	Assemblée générale ordinaire Puidoux
vendredi 29	-	AVIATCO	Assemblée générale ordinaire Echallens
vendredi 29	-	aVDaas	Assemblée générale ordinaire Broye-Vully
<b>JUIN</b>			
mercredi 1 <sup>er</sup>	8h30	AVSM	Journée de formation La Longeraie, Morges
<b>samedi 4</b>	<b>9h00</b>	<b>UCV</b>	<b>Journée des Communes vaudoises</b> <b>Lonay</b>
jeudi 9	8h30	AVSM	Journée de formation La Longeraie, Morges
<b>NOVEMBRE</b>			
vendredi 25	7h30	CDPMV	Assemblée générale ordinaire -

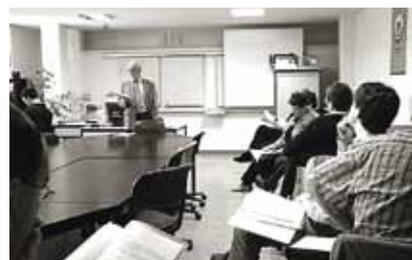
## Cours de finances communales 2015

Cours	Titre du cours	Dates (jeudis de 9h00 à 16h30)
1	Boucllement des comptes 2014	2 avril 2015
2	Préparation du budget 2016	27 août 2015
3	Compte de fonctionnement	10 septembre 2015
4	Compte des investissements	24 septembre 2015
5	Lecture et structure du bilan	8 octobre 2015
6	Analyse et planification financières	29 octobre 2015
7	TVA dans les collectivités publiques	2 novembre 2015
8	Péréquation intercommunale	19 novembre 2015

Lieu: Grande salle de la Commune de Puidoux - Prix: Fr. 220.- pour chaque cours

Toutes les informations se trouvent sur [www.pbussset.ch](http://www.pbussset.ch)

Les inscriptions se font uniquement par ce moyen-là.



**Pierre Bussset**

Rue du Léman 2, 1814 La Tour-de-Peilz  
Tél.: 021 971 15 42, fax: 021 971 15 43  
Mobile: 079 345 60 91  
[info@pbussset.ch](mailto:info@pbussset.ch)



Leader de l'informatique dans les administrations communales romandes avec plus de 230 communes installées, nous mettons à votre service, depuis plus de 30 ans, notre savoir-faire unique.

Quelle que soit la taille de votre commune, nous vous accompagnons dans votre démarche, de l'étude du projet jusqu'à sa réalisation.



*l'informatique proche de vous*



Chemin de la Rueyre 120 - 1020 Renens VD - T +41 21 321 51 11 - info@o-i.ch - www.o-i.ch

# LP L'EAU C'EST LIAUDET PIAL

## DÉBOUCHAGE, NETTOYAGE ET ENTRETIEN DE VOS CANALISATIONS



### LE SERVICE HABITAT

LOCATAIRES, PROPRIÉTAIRES ET GÉRANCES



### LE SERVICE COLLECTIVITÉ

ADMINISTRATIONS COMMUNALES ET CANTONALES



### LE SERVICE ENTREPRISE

RESTAURANTS, COMMERCES,  
STATIONS-SERVICE ET INDUSTRIES



service 24/7 numéro gratuit 0800 621 621

[www.liaudet-pial.ch](http://www.liaudet-pial.ch)

+41 21 633 10 70

+41 21 633 10 79

info@liaudet-pial.ch

# entrepreneurs!

fédération vaudoise

**Vous construisez  
Vous transformez  
Vous rénovez**

**Nos membres  
sont à  
votre service**



Fédération vaudoise  
des entrepreneurs  
[www.fve.ch](http://www.fve.ch)